

SAVOIE Mathématiques. Anglais. Histoire.

1850
1 JUIL
SERVOLE
Meynard.

Chimie.

Espagnol.

Education

Italien.

Sciences.

et de la

Education

et



Arts Plastiques

Technologie.

Français

Musique

Physique.

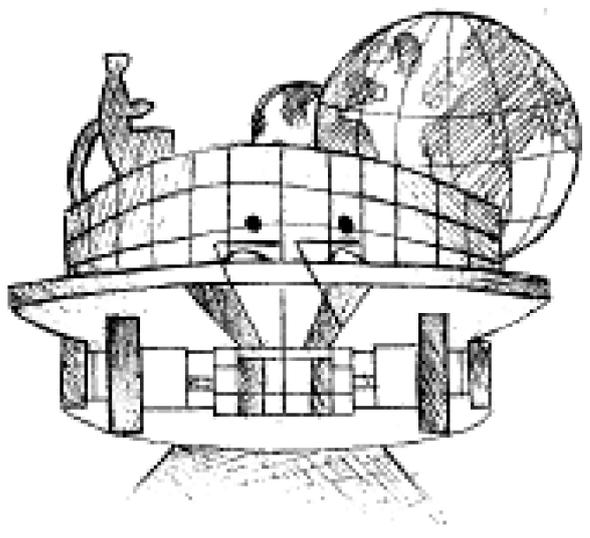
de la Vie.

Terre

Physique

Sportive

Le dico de George Sand



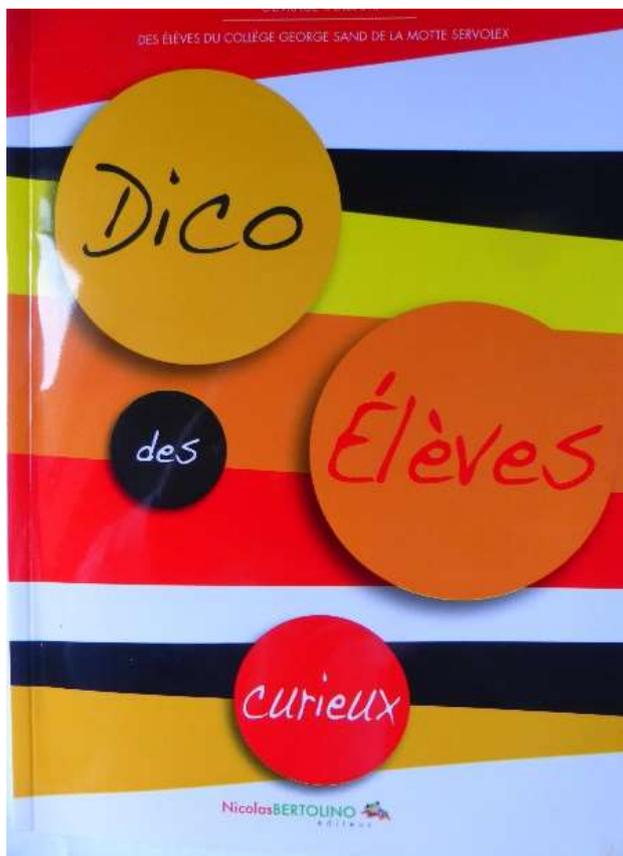
George Sand

Petite histoire de la création de ce dictionnaire du collège George Sand...

Février 2011 « Des séances au CDI pour mieux apprivoiser l'usage du dictionnaire »... petite histoire... un dictionnaire ! Eh oui ! Suite à ces séances, l'idée a germé : pourquoi pas un dictionnaire-guide du collège ? Car, quand on « débarque » dans un collège et qu'on est un ex CM2 ou qu'on vient d'un autre établissement, pas toujours facile de comprendre comment ça marche. Et quand on est parents et/ou responsables, c'est pareil. La planète « collège » peut sembler étrange.

Elèves et enseignants emballés... Projet lancé !!! D'abord, un contact pris par nos élèves avec toutes les écoles primaires environnantes, de façon à recueillir les questions ou les angoisses des enfants et des parents. Ensuite, une liste de toutes les questions, tous les mots. Résultats ? Près de 170 mots ou notions à aborder. Pour être sûr de ne rien oublier, on crée une carte heuristique (1. 50 m x 2 m) pour recenser et regrouper tout ça.

Un papa imprimeur qui s'implique sur le plan financier et pédagogique pour faire en sorte que ce dico soit un vrai livre, avec un dépôt légal à la Bibliothèque Nationale de France. Mais même avec un geste financier, si on veut le vendre, il faut que le prix soit raisonnable. Alors, les élèves décident de prendre contact avec les maires concernés par notre collège (La Motte Servolex, La Chapelle du Mont du Chat, Le Bourget du Lac et Bourdeau), l'inspecteur d'académie de la Savoie, le président du Conseil Général de la Savoie, le recteur de l'académie de Grenoble, le conseil d'administration du collège et la présidente du Foyer Socio-Educatif pour expliquer notre projet et demander une petite aide financière.



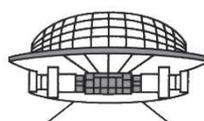
Reste à interroger une grande partie du personnel de l'établissement pour qu'ils expliquent leur métier, certaines notions. Et interviewer M. Vallier, le premier principal du collège George Sand, qui nous retrace l'histoire du collège et évoque le personnage de George Sand. Et faire des recherches pour compléter les articles du dictionnaire. Et réaliser un plan du collège (qu'on peut mettre dans sa poche) pour éviter qu'on se perde. Et taper informatiquement les quelques 170 articles. Et faire des renvois pour chaque article à d'autres articles du dico qui parlent du même thème ou qui sont en relation. Et faire un index pour qu'on ait une liste de tous les mots, toutes les notions abordées et leur renvoi à la page concernée.

Les élèves ont souhaité un dico pratique, utile et qui s'adresse aux jeunes. Espérons que le pari soit gagné et qu'il devienne un outil indispensable !!!

Dictionnaire réalisé par les élèves de 6ème B et 6ème D, leur enseignante de français Mme Haure et la professeure documentaliste Mme Drivet. Année scolaire 2010/2011.

Un grand merci aux aides financières apportées à ce projet et sans lesquelles nous n'aurions pu le réaliser !!! Un grand merci également à M. Vallier, principal du collège George Sand à son ouverture en 1996, pour le temps qu'il nous a consacré et sa présentation dynamique de l'histoire du collège. À M. Bertolino, éditeur, qui nous a accompagnés dans ce projet pour la partie professionnelle (aspect graphique et typographique du dico). À tous les professeurs des écoles qui ont accepté que faire la liaison avec nous. Et à tout le personnel du collège qui a accepté très gentiment de recevoir les élèves et de répondre à leurs nombreuses questions.

Cette nouvelle version en ligne avec des liens dynamiques a été revue en 2019 avec la participation de différents personnels du collège pour revoir les articles. Si vous constatez des erreurs, des liens qui ne fonctionnent pas, ou si vous pensez qu'il manque des articles pour mieux comprendre le fonctionnement d'un collège, merci de me le signaler par le biais de mon courriel académique : anne.drivet@ac-grenoble.fr. Anne Drivet, professeure documentaliste



Collège
George SAND
La Motte Servolex - Savoie



les éditions de
l'ÉPINE

Les Éditions de l'Épine
Nicolas BERTOLINO, Éditeur
La Tournalière - 73470 Nances
nicolas@bertolino.biz

Achévé d'imprimer en Mars 2012
Dépot légal à parution

ISBN 2-923-12240-0

INDEX DES MOTS-CLÉS POUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UN COLLÈGE

- ABSENCE D'UN ÉLÈVE, 5
- ABSENCE D'UN PROFESSEUR, 5
- ACADÉMIE DE GRENOBLE, 5
- ACCIDENT SCOLAIRE, 5
- ADMINISTRATION, 5
- AED (ASSISTANT D'ÉDUCATION OU SURVEILLANT), 5
- AESH (ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP) (ANCIENNEMENT AVS), 6
- AGENDA, 6
- AGENT TECHNIQUE, 6
- ALARME INCENDIE, 6
- ALERTE INTRUSION, 6
- ALERTE RISQUE TECHNOLOGIQUE, 6
- ALLEMAND, 6
- ALLERGIE, 7
- AMPHITHÉÂTRE, 7
- ANGLAIS, 7
- ANGOISSE, 7
- ANNÉE SCOLAIRE, 7
- ANNULATION DES COURS, 7
- AP (AIDE PERSONNALISÉE), 7
- ASSISTANTE SOCIALE (OU ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL), 7
- ASSR (ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE), 8
- AUTORISATION DE SORTIE, 8
- AVIRON, 8
- BANDES DESSINÉES, 8
- BOURSE DE COLLÈGE, 8
- BSR (BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE), 8
- BUDGET, 9
- BULLETIN SCOLAIRE, 9
- BUS, 9
- CALENDRIER DU COLLÈGE ET SES TEMPS FORTS, 9
- CARNET DE LIAISON (OU CARNET DE CORRESPONDANCE), 10
- CASIER, 10
- CASQUETTE, BONNET ET AUTRE COUVRE-CHEF, 10
- CDI (CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION), 11
- CHARTRE INFORMATIQUE, 11
- CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET ADJOINT (OU PRINCIPAL EN COLLEGE), 11
- CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION), 12
- CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ACTIVITÉ « AVIRON » (ET DU SITE DU LAC D'AIGUEBELETTE), 12
- CLASSEMENT DES DOCUMENTS AU CDI, 12
- COLLÈGE, 12
- COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (CESC), 13
- COMMISSION ÉDUCATIVE, 13
- COMMISSION PERMANENTE, 13
- COMMUNICATION AVEC LE COLLÈGE, 13
- CONCERTATION ACTIVE, 14
- CONFLIT, 14
- CONSEIL D'ADMINISTRATION (OU CA), 14
- CONSEIL DE CLASSE, 14
- CONSEIL DE DISCIPLINE, 14
- CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE (CVC), 15
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL, 15
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL JEUNES, 15
- CONSEILS AUX PARENTS ET/OU RESPONSABLES, 15
- CPE (CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION), 15
- CYCLES DU COLLÈGE, 16
- DÉGRADATION, 16
- DÉLÉGUÉ (E) DE CLASSE (OU DES ÉLÈVES), 16
- DÉLÉGUÉ(E) DES PARENTS, 16
- DÉPLACEMENT DES HEURES DE COURS, 17
- DEVOIRS DES ÉLÈVES (LES DEVOIRS MORAUX, PAS CEUX QUE TU AS À FAIRE À LA MAISON !), 17
- DEVOIRS FAITS (DISPOSITIF), 17
- DHG (DOTATION HORAIRE GLOBALE), 17
- DNB (DIPLOME NATIONAL DU BREVET), 17
- DOCUMENTALISTE (APPELÉ AUSSI «LA DAME DU CDI », LA DOC, LA PROF-DOC), 17
- DROIT DES ÉLÈVES, 18
- DSDEN (DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE), 18
- DYS... (TROUBLES SPÉCIFIQUES DES APPRENTISSAGES), 19
- ÉCHECS, 18
- ÉLÈVE (DU VERBE ÉLEVER, DONC « PORTER PLUS HAUT »), 18
- EMI (ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION), 19
- EMPLOI DU TEMPS, 19
- ENT (ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL), 19
- EPI (ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES), 19
- E-SIDOC (OU SITE DU CDI), 19
- ESPAGNOL, 19
- ÉTUDE (OU PERMANENCE), 19
- ÉVALUATION, 20
- EXCLUSION D'UN ÉLÈVE, 20
- FÉDÉRATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES, 20
- FONDS SOCIAL, 20
- FORMATION DES DÉLÉGUÉS D'ÉLÈVES, 20
- FOURNITURES, 20
- FSE (FOYER SOCIO-ÉDUCATIF), 21
- GESTIONNAIRE, 21
- GRATUITÉ, 21
- GYMNASE, 21
- HANDBALL, 22
- HEURE DE VIE DE CLASSE, 22
- HISTOIRE DU COLLÈGE, 22
- INFIRMIÈRE SCOLAIRE, 22
- ITALIEN, 22
- INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE, 22
- INTERCLASSE, 23
- INTERDITS, 23
- INTERNET, 23
- KIOSQUE ONISEP, 23
- LAÏCITÉ, 23
- LANGUES VIVANTES, 23
- LATIN ET GREC, 24
- LIBERTÉ, 24
- LIMITES DU COLLÈGE, 24
- LIVRES, 24
- MAIRIE, 24
- MANUELS SCOLAIRES, 25
- MÉDECIN SCOLAIRE, 25
- MÉDICAMENTS, 25
- MENU DU RESTAURANT SCOLAIRE, 25
- MIDI-2 (OU PAUSE MÉRIDIDIENNE), 25
- MUSIQUE, 25
- OBSERVATION, 25

ONISEP (OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS), 26
ORDINATEURS, 26
ORIENTATION, 26
OUTILS DU COLLÉGIEN, 26
P.A.I. (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ), 26
PAPIERS DISTRIBUÉS EN DÉBUT D'ANNÉE, 27
PARCOURS AVENIR, 27
PARCOURS CITOYEN, 27
PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC), 27
PARCOURS ÉDUCATIF DE SANTÉ, 27
PARENTS ET/OU RESPONSABLES, 27
PAROLE, 27
PASSAGE DANS LA CLASSE SUPÉRIEURE, 28
PERSONNES MOBILISÉES AUTOUR DE L'ÉLÈVE POUR SA RÉUSSITE, 28
PING-PONG (OU TENNIS DE TABLE), 28
PLAN DU COLLÈGE, 28
PPRE (PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE), 28
PRÊT DES LIVRES DU CDI, 28
PRÉVENTION ROUTIÈRE, 29
PRIORITAIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE, 29
PROFESSEUR (OU PROF, ENSEIGNANT), 29
PROFESSEUR PRINCIPAL (OU PP), 29
PRONOTE, 29
PSY EN (PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE), 30
RACKET, 30
REDOUBLEMENT, 30
RÉGIME (PAS LE RÉGIME ALIMENTAIRE !), 30
RÈGLEMENT INTÉRIEUR, 30
RELIGION, 30
RENCONTRE PARENTS/PROFESSEURS, 30
RENDEZ-VOUS, 30
RESPECT, 30
RESTAURANT SCOLAIRE, 31
RETARD, 31
RETENUE, 31
SAC À DOS, 31
SALLE DE CLASSE, 32
SANCTION, 32
SANTÉ, 32
SAVOIR-ÊTRE, SAVOIR-VIVRE, 32
SECRÉTAIRE, 32
SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE, 32
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE « AVIRON », 34
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE « HANDBALL », 33
SÉPARATION D'AVEC SES AMI(E)S, 33
SIGNALÉTIQUE, 33
SITE DU COLLÈGE, 33
SKATE PARC, 33
SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE, 34
SOLIDARITÉ (OU FRATERNITÉ), 34
SORTIR DU COLLÈGE, 34
SPORT, 34
TÉLÉPHONE PORTABLE, 34
TRAVAIL À LA MAISON, 34
TRUCS ET ASTUCES, 35
ULIS (UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE), 35
UNSS (UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE), 35
UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS), 35
VACANCES, 35
VÊTEMENTS, 35
VIE SCOLAIRE, 36
VIOLENCE, 36
VOYAGE OU SORTIE, 36
WC, 36
ANNEXE : PLAN DES 3 ÉTAGES DU COLLÈGE, 37

A

ABSENCE D'UN ÉLÈVE

Si tu ne peux pas venir en cours, tes parents et/ou responsables doivent appeler la vie scolaire du collège pour signaler ton absence. Tu dois remplir chez toi un billet rose qui se trouve dans ton carnet et le faire signer par tes parents. À ton retour au collège, tu dois le présenter à la vie scolaire pour le faire tamponner et le montrer ensuite aux professeurs des matières pour lesquelles tu as été absent.



ATTENTION : tu dois rattraper les cours !!!!
Demande à un(e) ami(e) ou au délégué(e) de classe).

La secrétaire ou les AED ne sont pas à la disposition des élèves pour faire des photocopies de cours sauf si tu as une longue absence. Et rien de mieux pour la mémoire que de les recopier !!!

Voir aussi AED, carnet de liaison, CPE, vie scolaire

ABSENCE D'UN PROFESSEUR

Ton professeur est absent ? Voici quelques règles :

- ✓ si c'est entre deux cours, tu n'as pas le droit de sortir (tu dois aller en étude ou au CDI),
- ✓ si c'est en fin de ½ journée (si tu es externe) ou de journée, tu peux sortir du collège si tes parents et/ou responsables l'ont mentionné dans ton carnet au début d'année (une pastille verte se trouve alors sur ton carnet pour que les surveillants repèrent de suite l'autorisation).
- ✓ si c'est à 8 h ou à 13 h 30, tu ne peux pas rentrer chez toi (tu es sous la responsabilité du chef d'établissement).



Dans le hall, il y a un tableau où on note les professeurs absents : si le professeur est absent car il est en formation, il fera marquer son absence dans ton carnet de correspondance. Pense également à consulter Pronote.



Voir aussi carnet de liaison, CDI, CPE, étude, Pronote, vie de scolaire

ACADÉMIE DE GRENOBLE

En France (2019), il y a 17 régions académiques, 30 académies et 97 directions des services départementaux. Une académie est gérée



par un recteur et qui représente le ministre de l'Éducation nationale et elle regroupe l'ensemble des établissements scolaires d'une partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En Savoie, nous dépendons de l'académie de Grenoble qui regroupe les départements de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie.

En 2019, l'académie de Grenoble compte 245 collèges publics. Si tu veux connaître plus de chiffres, rends-toi sur le site de l' [Académie de Grenoble](#)

Pour en savoir + : [Ministère de l'Éducation nationale](#)

Voir aussi collège, DSDEN, professeur

ACCIDENT SCOLAIRE

Si tu te blesses dans le collège et/ou en cours d'EPS, va tout de suite en parler à un adulte du collège car il est important que l'établissement soit au courant dans le cas où tes parents et/ou responsables aient besoin de demander au secrétariat un formulaire de déclaration d'accident (à compléter par les témoins, le professeur et ta famille). Tes parents doivent ensuite le transmettre à leur assurance « responsabilité civile ».



Voir aussi infirmerie, secrétariat

ADMINISTRATION



Est à la fois un lieu et un service ; le service administratif du collège s'occupe de son bon fonctionnement. Il se compose du secrétariat de direction, des bureaux du chef d'établissement et son adjoint(e), et de la gestion. Chaque personne a un rôle défini. Les bureaux se trouvent au 1er étage.

Voir aussi chef d'établissement, gestionnaire, secrétaire

AED (assistant d'éducation ou surveillant)

Est une personne qui s'occupe des élèves en dehors de leurs cours.

Il surveille l'étude, le service de restauration scolaire, la cour de récréation ; il peut t'aider pour tes devoirs, tes petits tracas dans le collège (problème avec d'autres élèves...) ; il gère les absences et les retards des élèves.



Avoir un bac : ce sont souvent des étudiants qui sont AED pour financer leurs études supérieures.

Voir aussi CPE, étude, personnel du collège, vie scolaire

AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) (anciennement AVS)

Si tu as une difficulté d'apprentissage ou un handicap reconnu par la Maison des personnes handicapées de Savoie, tu peux être accompagné(e) d'un(e) AESH dans certains cours. Il faut que cette difficulté dure depuis longtemps et qu'une demande soit faite par les professeurs, parents ou médecins. L'AESH peut apporter une aide pour lire, écrire ou comprendre. Parfois elle peut aider d'autres élèves dans la classe.



Titulaire d'un bac minimum ou expérience dans l'aide aux personnes

Voir aussi PAI, ULIS

AGENDA DE L'ÉLÈVE

En primaire, tu avais plutôt un cahier de texte où tu notais tes devoirs en fonction des jours de la semaine. Avec un agenda, tes devoirs sont notés selon l'ordre chronologique des dates du calendrier. Tu dois toujours l'avoir avec toi



Ne le prends pas trop petit car tu auras du mal à tout noter !

Ecris lisiblement pour ne pas avoir de mal à te relire à la maison.

Note toujours la matière en 1er et souligne-la.

Note en rouge la date où tu as une évaluation : ça sera plus clair pour toi. Laisse aussi un espace entre chaque matière.

Et n'oublie pas non plus de noter la page et le numéro de l'exercice

Voir aussi fournitures, gratuité, manuels scolaires, outils du collégien, sac à dos

AGENT TECHNIQUE

Est polyvalent (travaille en cuisine mais aussi à l'entretien, par exemple). Au collège, ils sont 10 pour s'occuper de 5 000 m² en intérieur et 12 000 m² en extérieur.

Respecte-les car c'est grâce à eux que tu as un collège propre, en bon état et agréable 😊



C'est le conseil départemental qui recrute et rémunère les agents techniques.

ATTEE (adjoint technique territorial des établissements d'enseignement).

Concours de la fonction publique territoriale (agent technique des établissements d'enseignement).

Niveau 3^{ème} avec brevet. Chacun a sa spécialité : restauration, installations électriques...

Possibilité aussi d'être recruté en dehors du concours mais sans le statut de fonctionnaire



Voir aussi conseil départemental, gestionnaire, personnel du collège

ALARME INCENDIE

Se manifeste par une sonnerie qui dure 5 minutes. Tu dois suivre les consignes données par ton professeur :

- ✓ Ne rien emporter,
- ✓ Ne pas paniquer,
- ✓ Ne pas courir,
- ✓ Être derrière ton prof. . . .
- ✓ Rester avec ta classe dans la cour pour l'appel



Dans chaque classe et couloir, il y a un plan d'évacuation qui t'indique quel trajet obligatoire tu dois emprunter.

Chaque trimestre un exercice d'évacuation est fait pour être entraîné à le faire correctement. Dès qu'il y a de la fumée dans le collège, elle retentit et les portes coupe-feu se ferment

ALERTE INTRUSION

Chaque année scolaire, au moins un exercice « attentat-intrusion » est réalisé dans l'établissement scolaire afin d'être préparé.

Il est conçu comme l'aboutissement d'une préparation continue mise en œuvre sur un temps long (ex. reconnaissance de l'alarme attentat-intrusion, découverte des cheminements, identification des lieux de confinement et de cachette, application des consignes de mise en sécurité...).



ALERTE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Un autre exercice d'alerte pour se préparer en cas de catastrophe technologique. Le but est de savoir quelle attitude adopter, quels réflexes avoir.

Contrairement à l'alerte incendie, pour se protéger d'un risque d'intoxication, il faut se confiner (rester dans une pièce).



ALLEMAND

Au collège, tu peux dès la 6^{ème} l'allemand en tant que langue vivante 1 (LV1). L'allemand seconde langue n'existe pas au collège George Sand.



Voir aussi langues vivantes

ALLERGIE

Est une réaction excessive de ton système immunitaire. Tu peux être allergique à différentes choses (pollens, poussière, aliments...). Tes parents et/ou responsables doivent absolument signaler ton allergie sur la fiche d'urgence distribuée en début d'année et contacter l'infirmière. C'est très important pour ta santé !



Voir aussi infirmière, médicaments, menu scolaire, PAI

AMPHITHÉÂTRE

Est une grande salle qui peut accueillir 90 personnes, équipée d'un grand écran et d'un projecteur. Elle sert pour les réunions, les spectacles ou les formations de personnes extérieures au collège. Il se trouve au 1^{er} étage, vers le CDI



Voir aussi plan du collège, signalétique

ANGLAIS

It's time to learn english !

Au collège, tu as la possibilité dès la 6^{ème} :



- ✓ de commencer l'anglais en LV1 à raison de 4h par semaine
- ✓ d'intégrer la section internationale britannique (en passant un test d'entrée)

Cette première année au collège est pour toi l'occasion de découvrir une autre façon de parler, de vivre ... bref, tu fais connaissance avec le monde anglophone et tu prends petit à petit conscience de la diversité des cultures.

La 6^{ème} est une année clé pendant laquelle tu apprends les bases sur lesquelles construire tes apprentissages. À travers des activités le plus souvent ludiques, tu abordes de nombreuses thématiques telles que: l'identité, la vie quotidienne, les loisirs, les systèmes scolaires, les émotions et sentiments...

N'oublie pas qu'apprendre une langue vivante, c'est avant tout apprendre à communiquer alors n'hésite pas, prends la parole et participe!

De la 5^{ème} à la 3^{ème}, tu approfondis tes acquis, tu développes tes compétences à l'écrit comme à l'oral et tu essaies de communiquer de la façon la plus spontanée possible.

Voir aussi langues vivantes, section internationale britannique

ANGOISSE

Tu peux être angoissé(e) par rapport à une foule de raisons (un problème avec un autre élève ou avec un professeur, victime d'un racket, des problèmes personnels à la maison...).



Surtout, ne reste pas seul(e) avec tes soucis. Partage-les !! N'hésite pas à te confier à ton meilleur ami, à ton délégué de classe, à ton prof. principal ou à la CPE (en

fonction de ton problème) ou à ta famille.

Voir aussi CPE, délégué élèves, professeur principal, racket, redoublement, séparation d'avec ses amis, violence

ANNÉE SCOLAIRE

Contrairement à l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), elle débute en septembre et se finit début juillet. Elle est découpée en trois trimestres (1^{er} trimestre : de septembre à novembre ; 2^{ème} trimestre : de décembre à février- mars ; 3^{ème} trimestre : d'avril à juin) et est rythmée par plusieurs temps forts : la rentrée, les réunions parents-professeurs, la formation des délégués, les conseils de classe. . .



Travaille régulièrement TOUTE l'année car le bulletin est le reflet de ton travail. Mieux vaut avoir 3 bons bulletins qu'un seul

😊 N'attends donc pas la fin de l'année pour te réveiller et te mettre à travailler !

Voir aussi bulletin scolaire, calendrier du collège

ANNULATION DES COURS

Si certains cours sont annulés, tu es pris en charge par la vie scolaire. Tu n'as pas le droit de sortir du collège (voir autorisation de sortie) sauf sous certaines conditions. Tu dois aller en permanence ou au CDI. Les cours sont annulés quand les professeurs sont absents (absences prévues telles que formation..., ou imprévues telles que maladie...).



Certains cours annulés peuvent être remplacés en fonction des prof. de ta classe si l'emploi du temps le permet. C'est seulement les délégués élèves qui prennent contact avec l'administration.

Attention ! Un cours ne peut être déplacé au dernier moment ! Normalement, cela doit se faire 48 heures avant ;(

Voir aussi autorisation de sortie, professeur principal, Pronote, régime, sortir du collège

AP (aide personnalisée)

L'accompagnement personnalisé, jusque-là réservé aux élèves de sixième, est étendu depuis la rentrée 2016 à tous les élèves du collège, les plus fragiles comme les plus performants. Une analyse des acquis et des besoins permet d'organiser ces temps d'accompagnement.

Voir aussi devoirs faits

ASSISTANTE SOCIALE (ou assistante de service social)

Est là pour t'écouter, te conseiller et te soutenir si tu as des difficultés personnelles, des problèmes familiaux ou financiers.

Souviens-toi qu'elle est soumise au secret professionnel : tu peux donc tout lui confier. Son rôle est d'assurer la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger (les renseignements qui suivent sont en attente de confirmation à la rentrée 2019-2020) Si tu veux la contacter, demande un rendez-vous avec elle au secrétariat et/ou auprès de ton professeur principal car elle ne vient au collège que sur rendez-vous. Son bureau est le même que celui de la psy EN, au 1er étage, à côté du CDI.



Diplôme d'état d'assistance de service social (DEASS) : 3 ans de préparation dans une école agréée ou DUT carrières sociales.

Voir aussi rendez-vous

ASSR (attestation scolaire de sécurité routière)

S'adresse en premier lieu aux élèves de collège. Elle est validée pour le 1^{er} niveau en 5^{ème} et le 2^{ème} niveau en 3^{ème}. Les épreuves ont lieu en fin d'année.



Voir aussi BSR, prévention routière

AUTORISATION DE SORTIE

Au dos de ton carnet de liaison, tes parents et/ou responsables doivent cocher s'ils t'autorisent ou non à quitter le collège en cas d'absence imprévue d'un professeur.



Tu ne peux sortir qu'en fin de ½ journée (si tu es externe) ou de journée (si tu es ½ pensionnaire). Ex : si un professeur est absent de 8h à 9h, tu dois rester au collège même si tes parents ont coché l'autorisation.

Voir aussi absence d'un professeur, CDI, étude, Pronote, régime, sortir du collège, vie scolaire

AVIRON

Sport nautique avec des bateaux équipés de deux façons (en couple ou en pointe).. Ce sport existe déjà en 1400 avant J.C. Mais les premières courses datent du XVIII^{ème} siècle. C'est la rame qui s'appelle aviron.



Notre collège est une référence dans le monde de l'aviron car les élèves ont remporté de nombreux titres. Depuis 2008, ils ont gagné sept titres lors des championnats de France UNSS pour les collèges.



En 6^{ème}, la « classe de découverte de l'aviron » te permet de découvrir ce sport durant quelques jours et peut-être de te donner envie de rejoindre la section sportive aviron..



Pour en savoir + : le site du collège, [rubrique EPS aviron](#)

Voir aussi classe de découverte aviron, section sportive aviron, sport, UNSS

B

BANDES DESSINÉES

Tu aimes lire les bandes dessinées ? Tu en trouveras plein au CDI. C'est grâce au financement du FSE (foyer socio-éducatif) du collège que tu en as autant à ta disposition. Le prêt des bandes dessinées et mangas est court car il ne faut pas très longtemps pour lire (3 jours maximum).



Il y a en 2019 plus de 3000 bandes dessinées dont 1100 mangas. N'oublie pas de cotiser chaque année au FSE (le bulletin d'adhésion est distribué en début d'année) : en 2019, la

cotisation par élève est de 7€ par élève pour 1500€ de BD achetées par an, c'est une sacrée économie !!! Si les élèves ne cotisent plus, il n'y aura plus de BD.

Voir aussi CDI, classement des documents, FSE, livres, prêt des livres

BOURSE DE COLLÈGE

Destinée aux familles qui ont des difficultés financières. Il existe différentes formes d'aide :

En début d'année, tes parents et/ou responsables doivent se connecter sur le site de la [DSDEN 38](#).



En fonction du coefficient familial, une bourse est mise en place. Si tu es ½ pensionnaire, la bourse se déduit du prix des repas scolaires. Si tu es externe, elle est versée directement à la famille.

Si la famille n'a pas d'ordinateur pour effectuer la démarche sur internet, elle doit s'adresser au secrétariat de gestion qui fera la démarche en ligne.

Voir aussi assistante sociale, gestionnaire, restaurant scolaire

BSR (brevet de sécurité routière)

Est constitué de l'ASSR de 1^{er} niveau et de 2nd niveau et de 5 heures de conduite. Le BSR est obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans.

Conduire un cyclomoteur sans être titulaire du BSR est sanctionné par une contravention. Le BSR se compose d'une partie théorique (ASSR de niveau 1



obtenue au collège et de niveau 2) et d'une partie pratique (5 heures de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique sous le contrôle de professionnels tels que les moniteurs d'auto-écoles). Il n'est pas obtenu au collège mais par le biais d'une auto-école.

Voir aussi **ASSR, prévention routière**

BUDGET DU COLLÈGE

Représente l'ensemble de l'argent que le collège prévoit de dépenser dans l'année pour ses services et activités. Tu dois savoir que cet argent vient de subventions accordées par le conseil départemental de la Savoie (principalement pour régler les dépenses d'électricité, chauffage, photocopieurs, entretien, crédits pédagogiques...) et des subventions accordées par le rectorat (projets pédagogiques, EPS...).

Ce budget est préparé par le chef d'établissement et la gestionnaire pour être ensuite présenté au conseil d'administration afin d'être voté.

Par contre, pour la restauration scolaire, il n'y a aucune subvention (chaque établissement est en auto-gestion). La gestion du budget porte sur une année civile (de janvier à décembre), contrairement à l'année scolaire.



Voir aussi **conseil d'administration, conseil départemental, gestionnaire**

BULLETIN SCOLAIRE

Est un rapport de notes, de compétences et de comportement d'un élève. Sur le bulletin apparaissent toutes tes notes du trimestre ainsi que tes compétences et toutes les appréciations portées par tes professeurs, ainsi que la moyenne de la classe. Tu le trouveras après chaque conseil de classe sur Pronote (tu peux l'imprimer depuis ton espace).

Le premier bulletin est remis en main propre à tes parents lors d'une rencontre individuelle parents/professeurs et les deux autres sont envoyés par courrier. Les relevés intermédiaires de mi trimestre ; tu peux les consulter sur Pronote.

Fais attention ! Les années au collège passent vite. N'oublie pas que tu es là pour approfondir tes connaissances et tes compétences, qu'il est important de travailler régulièrement. Et qu'à la fin de la 3^{ème}, en fonction de tes résultats scolaires, tu devras faire des choix. Et parfois, il sera trop tard pour certains élèves de comprendre à quel point il est important d'avoir de bons bulletins scolaires pour vraiment choisir son orientation.

Voir aussi **année scolaire, conseil de classe, orientation, professeur principal, Pronote, socle commun de compétences, travail à la maison.**

BUS

Beaucoup d'élèves



viennent au collège en bus. Selon où tu habites, c'est la société Ondea (Aix les bains) ou Synchro Bus (La Motte-Servolex) qui gèrent le transport scolaire. Pour le prendre, il te faut soit un ticket, soit une carte à l'année. Pour demander l'arrêt, c'est simple : tu appuies sur le bouton «stop». Si le bus arrive en retard (neige...), le collège est prévenu.



Conduis-toi convenablement (pas de cris, de dégradations) et respecte le conducteur ainsi que les autres passagers du bus.

Bref, tu dois avoir une attitude civique !



CALENDRIER DU COLLÈGE ET SES TEMPS FORTS

* **Les périodes sont à titre indicatif et peuvent changer**

SEPTEMBRE :

Pré-rentrée : une journée avant la rentrée et une journée dans l'année scolaire (constitution des classes par les professeurs, réunions disciplinaires ou interdisciplinaires pour de nouveaux projets, assemblée générale composée de tout le personnel du collège avec présentation de l'année scolaire à venir, le bilan de l'année écoulée et les objectifs à atteindre pour l'année à venir).

Rentrée des élèves : c'est parti !

CA (conseil d'administration) : bilan de la rentrée, objectifs scolaires de l'année à venir, calendrier annuel et prévisionnel, finalisation des sorties et voyages pédagogiques.

OCTOBRE :

Assemblée générale du FSE avec bilan de l'année scolaire et vote des membres du conseil d'administration et du bureau

Election des délégués de classe élèves et parents et des élèves délégués et parents représentant le conseil d'administration



Conserve-les précieusement !!! En cas de changement d'établissement ou d'inscription dans certains établissements, ils te seront demandés.

<p>NOVEMBRE :</p> <p>Conseil d'administration : installation du nouveau CA, composition des différentes commissions, budget de l'année civile à venir</p> <p>Réunion parents / profs + accompagnateurs pour les voyages</p> <p>Début des conseils de classe du 1^{er} trimestre</p>	<p>DÉCEMBRE :</p> <p>Conseils de classe du 1^{er} trimestre</p> <p>Rencontres individuelles des parents et de certains professeurs.</p>
<p>JANVIER:</p> <p>Concertation active pour l'orientation avec les élèves de 3^{ème} et leurs parents, le professeur principal, le chef d'établissement et éventuellement la Psy-EN</p> <p>Stage en entreprise pour les élèves de 3^{ème}</p> <p>Rencontres individuelles parents-professeurs</p> <p>Brevet blanc n° 1</p>	<p>FÉVRIER :</p> <p>Conseil d'administration : répartition de la DHG (dotation horaire globale : les heures attribuées aux enseignements)</p>
<p>MARS :</p> <p>Conseils de classe du 2^{ème} trimestre</p> <p>Conseil d'administration avec vote du compte financier de l'année civile</p> <p>Brevet blanc n° 2</p>	<p>AVRIL :</p> <p>Temps des voyages pédagogiques</p>
<p>MAI</p> <p>Classe de découverte de l'aviron pour les élèves de 6^{ème}</p> <p>Préparation à l' ASSR en 5ème et en 3ème</p>	<p>JUIN :</p> <p>Conseils de classe 3^{ème} trimestre</p> <p>Préparation de la rentrée prochaine</p> <p>Conseil d'administration : bilans financiers, fonctionnement pédagogique, bilans du CDI, de la vie scolaire, de l'infirmerie, point global.</p>

JUILLET

Constitution des classes par les professeurs (et CPE pour les classes de 6ème)

AOÛT

Préparation de l'accueil des élèves

CARNET DE LIAISON (ou carnet de correspondance ou carnet)

Est l'outil de communication le plus important entre ta famille et le collège.

Il t'est distribué en début d'année et comporte le règlement intérieur, des pages pour les observations, retenues, exclusions de cours, absence des professeurs, demande de rendez-vous...

Tu dois faire lire et signer les mots quotidiennement par tes parents et/ou responsables légaux. Son contenu est revu et/ou modifié tous les 2 ans et validé au conseil d'administration.

Il doit y avoir une photo récente de toi (évite donc ta photo d'identité de CE1!!!).



Si tu le perds, tu dois avertir obligatoirement le(a) CPE et en acheter un autre au bureau de la gestion.

Voir aussi absence d'un élève, absence d'un professeur, emploi du temps, observations, règlement intérieur, vie scolaire

CASIER

Le collège en met un à ta disposition pour déposer tes affaires en lieu sûr pendant les pauses (surtout pour les demi-pensionnaires et les élèves ayant un problème physique grave). En début d'année, tu dois acheter un cadenas. Il se peut que tu partages ton casier avec un camarade. En cas de disparition ou de casier fracturé, adresse-toi tout de suite à la vie scolaire. Le collège décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol.



Conseils : ne laisse jamais d'objets de valeur ou d'argent dans ton casier

Voir aussi fournitures, sac à dos

CASQUETTE, BONNET ET AUTRE COUVRE-CHEF

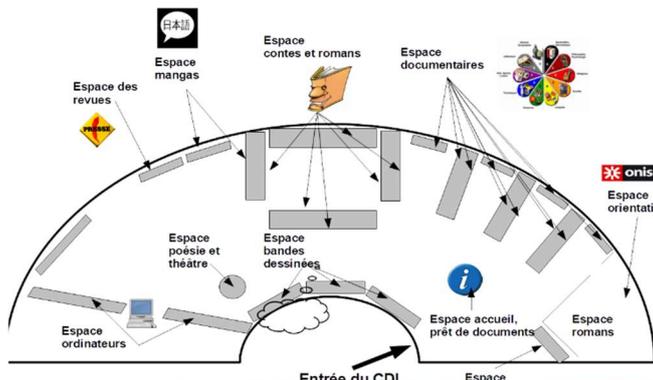
Objet décoratif porté par beaucoup d'élèves 😊
Interdit dans l'enceinte (= bâtiment) de l'établissement



Voir aussi règlement intérieur, savoir-vivre

CDI (centre de documentation et d'information)

Est un espace documentaire géré par un(e) enseignant(e) documentaliste. C'est un espace pédagogique qui est aussi utilisé par les enseignants avec leur classe ; c'est pourquoi tu ne peux parfois pas venir car il est occupé (et non pas fermé !!!).



Tu trouveras différents espaces : espace des contes, romans et nouvelles ; espace bandes dessinées, espace mangas ; espace revues ; espace des documentaires ; espace orientation. Des centaines de documents (en 2019 : 3000 BD dont 1100 mangas, 1760 documentaires, 4170 romans...) pour le plaisir de lire, pour approfondir des sujets abordés en cours ou faire des recherches documentaires, pour satisfaire ta curiosité.

Animalier		Aventure	
Science-fiction		Policier	
Fantastique, héroïc-fantasy		Classique	
Humour		Historique	
Sport		Légende, merveilleux	
Monde actuel, fait de société			

Il y a un CDI dans chaque collège et lycée français. Il n'y a qu'en France que ce lieu existe, géré par un enseignant. Ailleurs, ce sont des bibliothèques scolaires.

Tous les élèves de 6^{ème}, dans le cadre de l'EMI (éducation aux médias et à l'information) ont des séances en début d'année scolaire pour découvrir les différents types de classements des documents en

fonction de leur nature, esidoc (le portail documentaire du CDI).

Pour connaître les documents que le CDI possède, rends-toi sur [Esidoc](#)

Horaires du CDI en 2019 :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h – 12 h 12h35– 17h30	8h – 12 h 12h35– 16h30 Ouvert à la récréation du matin	8h – 12 h 12h35– 16h30	8h – 12 h 12h35– 13h30 Ouvert à la récréation du matin

Durée de prêt des documents : 2 à 3 jours pour les bandes dessinées et mangas, 21 jours pour les autres documents (romans, documentaires, revues...)

Voir aussi classement des livres, documentaliste, esidoc, livres, kiosque ONISEP, prêt des livres, professeur

CHARTRE INFORMATIQUE

Définit l'utilisation informatique dans le collège : les droits et obligations à respecter pour une utilisation des services et ressources informatiques mises à disposition par l'établissement (postes informatiques, périphériques...). L'utilisation des services et ressources informatiques est réservée au travail scolaire et aux activités éducatives du collège. Chaque début d'année, on te donne à lire (puis à signer) cette charte informatique qui t'engage dans ton comportement. Si tu ne respectes pas les conditions d'utilisation, tu peux encourir une sanction importante.



Ne perds pas tes identifiants et ne les communique à personne car tu es responsable de ta connexion.

N'oublie pas que tu as signé la charte et que donc, tu l'as lue, tu l'as comprise et que tu l'acceptes 😊

Voir aussi CDI, ordinateur, règlement intérieur

CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET ADJOINT (ou principal en collège)

En collège, on dit un principal et en lycée, un proviseur. Il dirige l'établissement par l'écoute et le respect des textes, les élèves et les différents membres de la communauté éducative ; il est toujours accompagné de conseillers...

Il est chargé de conduire la politique pédagogique et éducative de l'établissement, en concertation, avec l'ensemble de la communauté éducative, pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage. Selon la taille de l'établissement, il peut être secondé, sur le plan administratif, pédagogique et éducatif par un chef d'établissement-adjoint issu du corps des personnels de direction (« principal adjoint »).

Comment le rencontrer ? Si c'est toi, tu dois prendre

rendez-vous auprès de la secrétaire. Si ce sont tes parents et/ou responsables, ils peuvent le faire par le biais du carnet de liaison ou en contactant la secrétaire.



Avoir exercé 5 ans en tant qu'enseignant ou CPE (donc, avoir eu un master : bac + 5) ; puis concours de recrutement des chefs d'établissement)

Voir aussi administration, carnet de liaison, communication, concertation active, conseil d'administration, conseil de classe, conseil de discipline, personnel du collège, règlement intérieur

CIO (centre d'information et d'orientation)

C'est un endroit où tu peux rencontrer, après pris un rendez-vous, une psy-EN (personne spécialisée dans l'orientation)



qui pourra t'aider si tu te poses des questions par rapport à un métier, les études nécessaires pour l'exercer, le niveau scolaire qu'il faut avoir... Tu peux aussi la rencontrer si tu es démotivé(e) scolairement. Il se trouve à cette adresse : 65 Avenue de Lyon, 73000 Chambéry. Il faut d'abord téléphoner pour obtenir un rendez-vous 04 79 33 84 00.

Tu peux aussi rencontrer notre psy-En qui vient une à deux journées par semaine (en fonction des périodes). Pour prendre rendez-vous, rends-toi au bureau des surveillants. Son carnet de rendez-vous s'y trouve.

Voir aussi CDI, kiosque ONISEP, ONISEP, orientation, psy-EN

CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ACTIVITÉ « AVIRON » (et du site du lac d'Aiguebelette)

Concerne tous les élèves de 6^{ème}. Tu passes trois jours sur la base départementale d'aviron où tu découvres les différentes formes d'embarcation. Des enseignants (géographie, anglais, SVT...) te présenteront le site, son milieu naturel. Le conseil général aide à la mise en place de cette classe.



Voir aussi aviron, section sportive aviron, sport, UNSS

CLASSEMENT DES DOCUMENTS AU CDI

Pour te permettre de te repérer au CDI, différents espaces regroupent les documents en fonction de leur nature (bande dessinée, conte, documentaire, poésie, théâtre, roman) et de leur type de nature (documentaire, fiction).

Tu trouveras un espace fiction regroupant les contes,

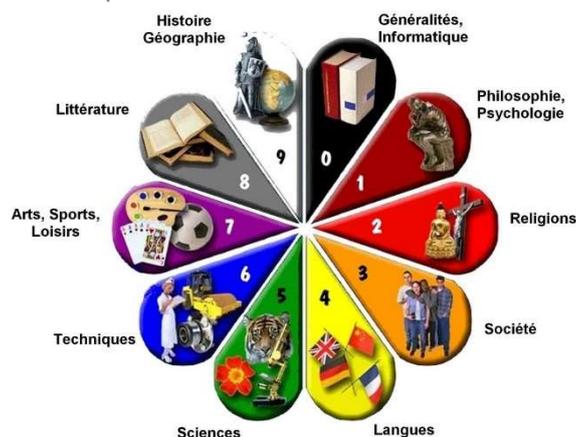
les nouvelles et les romans. Ils sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Chaque livre a en plus de sa cote une pastille de couleur qui te permet de connaître le genre (aventure, fait de société, histoire, policier, sentimental...) pour que tu puisses choisir en fonction des genres que tu aimes.

Un espace poésie et théâtre : les livres se trouvent sur la fusée au fond du CDI.

Un espace bandes dessinées avec des bacs tout le long du mur.

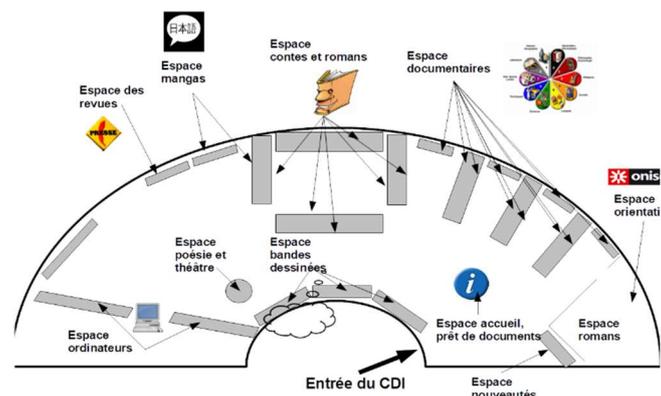
Un espace mangas et revues dans le coin fauteuils.

Un espace documentaires : chaque documentaire est classé en fonction de son sujet avec une cote composée de nombres et un code couleur pour t'aider à te repérer : mythologie = 290 et rouge, mathématiques = 510 et vert...



Un espace nouveautés à l'entrée : tous les nouveaux livres sont exposés ici, ainsi que sur le mur des découvertes.

Un espace orientation dans la salle annexe où tu trouveras des informations sur les métiers, les études...



Si tu es à la maison ou au CDI et que tu cherches un livre, tu peux utiliser le site du CDI (esidoc) qui te permet d'avoir accès à tous les documents (y compris des sites internet) que le CDI possède.

Voir aussi CDI, documentaliste, esidoc, kiosque ONISEP, livres, prêt des livres

COLLÈGE

L'école est ouverte à tous sans distinction de classe sociale, de religion ou de sexe seulement depuis la fin du XIX^{ème} et gratuite depuis 1930. Les collèges sont construits, entretenus et financés par le conseil départemental (école primaire = commune ; lycée =

conseil régional).

« *co legere* » signifie « *qui a la même loi* ». Tu y apprends à vivre en société. Il t'offre aussi une culture suffisamment solide pour devenir capable de prendre des décisions sans écouter le 1er venu.

C'est une chance que tous les jeunes du monde n'ont pas. Apprécie-la !!!



Voir aussi académie de Grenoble, conseil départemental, DSDEN, gratuité, laïcité, mairie

COMMISSION ÉDUCATIVE

Elle est réunie aussi souvent que nécessaire, sur décision du chef d'établissement. Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires



Dans le cadre d'un dialogue avec la famille ou le représentant légal (qui sont informés de la réunion de la commission, entendus et associés), elle doit amener les élèves à s'interroger sur le sens de leur conduite, les conséquences de leurs actes pour eux-mêmes et autrui dans le contexte de la vie collective au sein de l'établissement.

Elle est également consultée lorsque surviennent des incidents graves ou récurrents.

Chacun de ses membres est soumis à l'obligation du secret en ce qui concerne tous les faits et documents dont il a connaissance au cours des réunions.

Voir aussi conseil d'administration

COMMISSION PERMANENTE

À quoi ça sert ? Émanation du conseil d'administration, c'est l'organe chargé de préparer les débats dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration. Celui-ci peut déléguer certaines de ses attributions à cette commission permanente.



Ce dispositif vise à améliorer l'efficacité de notre établissement, notamment en facilitant la prise plus rapide de décision lors des réunions du CA, le dossier ayant été étudié avant en commission permanente.

En retour la CP se doit d'informer le CA des décisions qu'elle aura prise en vertu de cette délégation ou des recommandations qu'il fait concernant un dossier. Toutefois, certaines compétences essentielles (les questions relatives au budget et au règlement intérieur par exemple) ne peuvent pas être déléguées à la CP.

Comment devenir membre ? Les membres sont tous issus du CA et cooptés (ou élus).

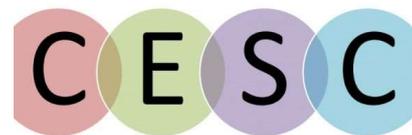
Voir aussi conseil d'administration

COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (CESC)

À quoi ça sert ? À réfléchir aux actions à mettre en œuvre au sein du collège en matière de lutte contre les addictions (tabac, alcool, toxicomanies, jeux vidéos...), l'éducation à la santé, à la sexualité et à la citoyenneté.

Comment devenir membre ? Les membres du CA sont membres de droit de ce comité.

Ceux qui le souhaitent peuvent en devenir membres.



Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Les élèves et les adultes non membres du CA peuvent être associés aux travaux de ce comité, avec l'accord du chef d'établissement. Si l'ordre du jour le nécessite des personnes extérieures à l'établissement peuvent être également sollicitées.

Objectifs : le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement

Voir aussi conseil d'administration, infirmière, parcours d'éducation à la santé, santé

COMMUNICATION AVEC LE COLLÈGE

Pour permettre le lien entre l'école et ta famille (tes parents et/ou responsable légaux) et savoir ce qu'il se passe au collège, tu as plusieurs choix possibles en fonction des informations :



- ✓ le carnet de liaison (tes parents doivent le consulter très régulièrement et signer chaque annotation)
- ✓ le téléphone : 04 79 26 05 66
- ✓ le courrier électronique : Ce.0731441V@ac-grenoble.fr
- ✓ le courrier postal : 2351 avenue René Cassin 73290 La Motte Servolex
- ✓ le site du collège
- ✓ l'ENT (environnement numérique de travail) disponible à la rentrée 2019-2020
- ✓ Pronote
- ✓ les rencontres parents-professeurs
- ✓ le portail documentaire du CDI (la base en ligne des documents du CDI te permet de savoir chez toi quels sont les documents qui s'y trouvent, s'ils sont empruntés...)

Voir aussi carnet de liaison, ENT, esidoc, Pronote, site du collège

CONCERTATION ACTIVE

En 3^{ème} est organisée une rencontre entre le(a) principal(e) ou son adjoint, le(a) professeur principal(e), le/la psy EN, l'élève et ses parents et/ou responsables.



Elle sert à approfondir l'orientation de l'élève, à l'aider à « s'affirmer comme l'auteur de son orientation en exposant ses projets, motivations et ses expériences » et elle permet aussi de se situer par rapport à la réalisation de son (ses) projet(s). L'entretien a lieu au cours du 2^{ème} trimestre et dure environ 20 minutes

Voir aussi Psy-EN, professeur principal

CONFLIT

Si tu as un problème avec un élève de ta classe, adresse-toi à ton professeur principal. N'hésite pas à en parler. Si c'est avec un élève qui ne fait pas partie de ta classe, adresse-toi au CPE ou aux AED.



Voir aussi AED, chef d'établissement, CPE, professeur principal, racket, règlement intérieur, violence

CONSEIL D'ADMINISTRATION (ou CA)

C'est l'instance qui régit la vie du collège. Le CA gère le fonctionnement de l'établissement. Il est composé de membres de droit (qui siègent obligatoirement) et de membres élus avec des suppléants. Les membres de droit sont le chef d'établissement et son adjoint(e), la/le gestionnaire, la/le CPE, un représentant du conseil départemental, deux représentants de la mairie, et en tant que personnels qualifiés, un délégué nommé par l'inspection académique sur proposition de l'établissement et un délégué nommé par le conseil départemental.



Les membres élus : 6 représentants des professeurs, 1 représentant des personnels administratifs, 6 représentants des parents d'élèves, 2 représentants des élèves.

Il sert à voter le budget du collège, les sorties pédagogiques, les projets pédagogiques...

Du conseil d'administration émanent la commission permanente (qui travaille sur des dossiers particuliers afin d'aider les membres du C.A.), la CESC (commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté qui travaille sur la mise en place d'actions liées aux problèmes de santé ou de découverte de soi) et le conseil de discipline.

Voir aussi budget, commission permanente, commission éducative, CESC, conseil départemental, conseil de discipline

CONSEIL DE CLASSE

Est composé des professeurs de la classe, du président du conseil de classe (chef d'établissement ou adjoint ou CPE ou une personne désignée par le chef d'établissement), les délégués des parents et les délégués des élèves. Adultes et élèves sont soumis au secret professionnel.



Il se réunit 3 fois par an (début décembre, mi-mars, juin).

Dans un premier temps, le professeur principal parle de la classe en général (ambiance, esprit, résultats) puis le conseil examine les résultats, le comportement de chaque élève ; une appréciation générale est ensuite portée sur ton bulletin. Les délégués élèves et parents peuvent exprimer des interrogations ou questionner les autres membres du conseil de classe.

Au 3^{ème} trimestre, il se prononce sur ton orientation pour l'année suivante. En cas de désaccord, tes parents et/ou responsables peuvent faire appel auprès d'une commission qui examinera ton cas pour les niveaux de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. En 5^{ème}, le conseil de classe proposera une décision mais ce sont les parents et/ou responsables qui décident.

Voir aussi bulletin scolaire, délégués des parents, délégués des élèves, formation des délégués, heure de vie de classe, professeur principal, redoublement

CONSEIL DE DISCIPLINE

Est composé du chef d'établissement, son adjoint, du CPE, de la gestionnaire, des cinq représentants élus du personnel, trois représentants élus des parents, deux représentants élus des élèves, l'élève concerné et son représentant légal s'il est mineur.



Tu es concerné(e) si tu as commis une faute grave ou plusieurs moins graves. C'est le principal qui décide s'il y a lieu ou non d'engager des poursuites contre un élève. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

Seul, le chef d'établissement peut prononcer les sanctions suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire jusqu'à une semaine. Pour les sanctions plus importantes, il doit convoquer le conseil de discipline. L'élève et son représentant sont convoqués par lettre recommandée.

Voir aussi commission éducative, conseil d'administration, règlement intérieur, respect, sanction, savoir-vivre

CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE (CVC)

Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre élèves et entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Il est un lieu d'expression pour les élèves.



Le CVC formule des propositions sur :

- ✓ les questions relatives : aux principes généraux de l'organisation de la scolarité, à l'organisation du temps scolaire, à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, aux équipements, à la restauration et à l'internat
- ✓ les modalités d'organisation du travail personnel et de l'accompagnement des élèves ainsi que sur les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement étrangers
- ✓ les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire et de promouvoir les pratiques participatives, la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen, du parcours "Avenir" et du parcours éducatif de santé, la formation des représentants des élèves

Voir aussi délégués élèves, formation des délégués

CONSEILS AUX PARENTS ET/OU RESPONSABLES

Papiers à lire et à compléter : même si en début d'année, ils sont nombreux, chaque document est important !!! Pensez à les rendre le plus rapidement possible complétés et signés.



Lecture des informations : rendez-vous régulièrement sur Pronote ainsi que sur le site du collège afin de suivre la vie du collège ; consultez régulièrement le carnet de liaison

Encadrement du jeune : même si vous pensez que votre enfant est autonome, pensez à vérifier régulièrement s'il fait son travail (au collège, il y a en moyenne 1 h à 1 h 30 de travail par jour) et à consulter le carnet de liaison.

Perte d'objets : si votre enfant a perdu ses affaires (trousse, vêtement...), demandez-lui de regarder dans le bureau de la vie scolaire ou dans le carton « objets perdus » qui se trouve dans le hall d'entrée

Vol d'objet : il faut absolument que l'élève contacte le(a) CPE

Comment contacter le bon interlocuteur ?

- ✓ **Enfant malade :** appeler la vie scolaire (CPE et/ou AED) pour signaler son absence avant le début des cours
- ✓ Problème administratif : appeler le secrétariat
- ✓ Demi-pension et/ou règlement de factures : appeler le service de gestion
- ✓ **Rendez-vous avec la(e) psy EN :** le carnet de

rendez-vous se trouve au CDI

- ✓ Rendez-vous avec un professeur : le carnet de liaison
- ✓ **Rendez-vous avec l'assistante sociale :** (uniquement en cas d'absentéisme chronique ou de situation relevant de la protection de l'enfance) appeler le secrétariat
- ✓ **Rendez-vous avec le chef d'établissement :** n'est à joindre qu'en cas d'urgence, après avoir contacté la secrétaire

Voir aussi communication, élèves, parents et/ou responsables, papiers en début d'année, professeur, rendez-vous

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réalise la construction et la maintenance des bâtiments des différents collèges, participe à leur équipement pour donner aux collégiens les moyens d'étudier dans les meilleures conditions. Il finance l'équipement informatique, les dépenses liées au fonctionnement d'un collège. Il LE DÉPARTEMENT rémunère les agents techniques qui travaillent au collège. Il encourage la pratique du sport, propose des produits de qualité dans les restaurants scolaires. Il y a 38 collèges publics en Savoie et 21 000 collégiens en 2019.



Pour en savoir + : <http://www.cg73.fr/>

Voir aussi académie de Grenoble, agent technique, budget, conseil départemental jeunes, DSDEN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL JEUNE

Est une assemblée à l'image du conseil départemental mais qui est gérée par des collégiens. Ce conseil leur permet d'exercer leurs droits et leurs devoirs de citoyens en devenant en prenant en main un projet élaboré par le conseil départemental. Chaque collège élit son LE DÉPARTEMENT représentant pour un an parmi les élèves délégués des classes de 4^{ème}. 45 jeunes représentent les 45 collèges du département et ils disposent d'un budget de 73 000 euros en 2018-2019.



Pour en savoir + : <http://www.savoie.fr/2769-le-cdj.html>

Voir aussi conseil départemental, délégué de classe

CPE (conseiller principal d'éducation)

Gère la vie scolaire, c'est-à-dire la vie des élèves en dehors des heures de cours. Il a un rôle éducatif (rappel des droits et devoirs des élèves), un rôle pédagogique (entretien avec les élèves, les parents et/ou responsables ; participe aux conseils de classe) et travaille sur la citoyenneté et l'apprentissage de l'autonomie (formation des



délégués d'élèves...). Il est responsable des AED.



Master en sciences de l'éducation puis concours de la fonction publique

Voir aussi AED, conseil de classe, conseil de discipline, formation des délégués élèves, personnel du collège, vie scolaire

CYCLES DU COLLÈGE

Au 1^{er} septembre 2016, la scolarité en école élémentaire et au collège s'organise en 3 cycles.

Le cycle 3, cycle de consolidation, unit le CM1, le CM2 et la classe de 6e. Son organisation trouve naturellement sa place dans le cadre du conseil école-collège entré en vigueur depuis la rentrée de septembre 2014. Dans ce cycle, la classe de 6e doit permettre aux élèves de s'adapter à l'organisation et au cadre de vie du collège, ainsi que d'assurer la continuité des apprentissages entrepris dans les classes de CM1 et de CM2.

Le cycle 4, cycle des approfondissements, comprend les classes de 5e, de 4e et de 3e. Durant ce cycle, les élèves développent leurs connaissances et compétences dans les différentes disciplines tout en préparant la poursuite de leur formation et leur future participation active à l'évolution de la société.

Voir aussi DNB, langues vivantes



DÉGRADATION

Toute dégradation est interdite.

Si tu souhaites conserver un collège agréable, accueillant et propre, tu dois respecter les locaux en adoptant un savoir-vivre indispensable à la vie en société.

Ex : jette tes papiers... à la poubelle (ton chewing-gum, gum, gum aussi ...).



Et c'est aussi respecter les agents qui entretiennent le bâtiment. Chaque année les agents passent trois jours à nettoyer les chewing-gums collés un peu partout ;(Il y a seulement 10 agents pour 5 000 m² en intérieur et 12 000 m² en extérieur.

Toute dégradation est facturée à la famille selon les tarifs votés en conseil d'administration et en fonction de l'importance de la dégradation.



Rappel : la durée de vie d'un chewing-gum est de 5 ans, une canette en aluminium de 200 à 500 ans, un sac plastique 400 ans.

Voir aussi conseil de discipline, règlement intérieur, respect, sanction, savoir-vivre

DÉLÉGUÉ (E) DE CLASSE (OU DES ÉLÈVES)

Est un élève qui a été élu par ses camarades de classes, environ six semaines après la rentrée.



Son rôle est d'être le porte-parole de tous les élèves de sa classe et il est présent au conseil de classe pour donner son avis et l'avis de la classe. Il donne des informations aux professeurs : problème d'emploi du temps, relation entre camarades ... Il est soumis au secret (il n'a pas le droit de divulguer des informations d'ordre privé qui concernent les élèves de sa classe).

Il bénéficie d'une formation durant l'année scolaire qui lui permet de prendre connaissance de la structure d'un collège, les différents services, le fonctionnement d'un conseil de classe, l'élaboration d'un questionnaire à destination des élèves de sa classe, le rôle d'un professeur principal, la prise de notes durant le conseil de classe, le compte-rendu du conseil de classe... Cette formation est faite par la CPE et la professeure-documentaliste.

Voir aussi conseil de classe, conseil de vie collégien (CVC), formation des délégués, heure de vie de classe, professeur principal

DÉLÉGUÉ(E) DES PARENTS

Ils sont deux par classe et sont élus par les parents d'élèves en début d'année (en octobre) par le biais d'une liste.

Le rôle d'un délégué est de rapporter les questions des parents au conseil de classe (un questionnaire est distribué à tous les parents pour préparer le conseil) et de leur en faire compte-rendu.



Pour devenir délégué des parents, il faut se rendre à la réunion des fédérations de parents d'élèves et faire connaître son intérêt à devenir délégué. Comme les délégués élèves, ils sont tenus au secret

Voir aussi conseil d'administration, conseils aux parents, conseil de classe, fédération de parent d'élèves

DÉPLACEMENT DES HEURES DE COURS

En cas d'absence prévue d'un professeur, il est possible de demander au professeur concerné puis au principal adjoint une modification de l'emploi du temps.

Le déplacement du cours à une autre heure doit être noté dans le carnet de correspondance et signé par tes parents et/ou responsables.

Il faut donc que cela soit fait 72 heures à l'avance pour qu'ils soient prévenus du changement

Voir aussi absence d'un professeur, emploi du temps

Voir aussi académie de Grenoble, collège, conseil départemental, mairie

DEVOIRS DES ÉLÈVES (les devoirs moraux, pas ceux que tu as à faire à la maison !)

Tout comme tu as des droits (l'un ne va pas sans l'autre !), tu as des devoirs.



Tu dois respecter le règlement intérieur ; respecter les personnes ; respecter les biens (le matériel, les locaux) ; respecter le pluralisme (les différentes opinions que chacun peut avoir) ; respecter le principe de la laïcité (la religion n'intervient pas) ; être tolérant ; ne pas être violent (que ce soit par tes paroles ou tes gestes) ; être assidu (être présent au cours : c'est dans le règlement intérieur !) ; faire le travail demandé par tes professeurs ; passer les contrôles de connaissances.

Voir aussi casquette, droits des élèves, liberté, parole, règlement intérieur, respect, savoir-vivre, vêtements

DEVOIRS FAITS

Ce dispositif existe depuis novembre 2017 mis en place pour favoriser la réussite des élèves.



C'est un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs qui est proposé aux collégiens. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Les collégiens sont invités à y participer par le biais de l'équipe des professeurs qui fait alors la proposition à l'élève et sa famille. Les adultes pour encadrer ce dispositif peuvent être des professeurs, des AED, la-le CPE...

Voir aussi aide personnalisée (AP), PPRE

DHG (dotation horaire globale)

Chaque établissement reçoit une DHG par l'inspection académique. Elle sert à organiser les heures d'enseignement en fonction de la taille de l'établissement, du nombre d'élèves, des sections ... Elle couvre le programme obligatoire qui doit être enseigné par matière dans chaque discipline. Une dotation complémentaire favorise la mise en place de missions particulières sous la responsabilité des enseignants (gestion du parc informatique, coordination de sections particulières, ...)



Voir aussi conseil d'administration

DNB (diplôme national du brevet)

1^{er} diplôme que les élèves doivent passer en fin de 3^{ème} et qui valide les connaissances acquises de la 6^{ème} à la 3^{ème}.



C'est le seul diplôme minimal demandé pour les concours de la fonction publique. Si tu ne l'obtiens pas, tu peux tout de même poursuivre tes études. Tu pourras également passer le CFG (certificat de fin d'études générales ou le DNB professionnel en fonction de tes spécificités.

Il comprend :

- ✓ une note de contrôle continu (évaluation du socle)
- ✓ des épreuves finales écrites en français, mathématiques, histoire-géographie-EMC, et deux épreuves de science sur les trois (physique-chimie, SVT ou technologie)
- ✓ une épreuve orale sur un projet (histoire des arts, EPI, parcours éducatif)
- ✓ une option (enseignement facultatif) : latin, grec,
- ✓ une épreuve orale en langue vivante étrangère pour les élèves de section internationale



Travaille régulièrement (dès la 6^{ème} !!!) pour engranger des connaissances au fil des années qui te préparerons à cet examen final et qui te fournirons des bases solides pour la suite de tes études.

Voir aussi concertation active, psy EN, socle commun de compétences

DOCUMENTALISTE (appelée aussi « la dame du CDI », la Doc, la prof-doc)

Fait partie du personnel enseignant (et oui !!!) mais son métier (professeur documentaliste) est tourné vers l'information et la communication et sa maîtrise (recherche de documents ...) ainsi que la gestion du centre de ressources documentaires de l'établissement.

Elle est là pour t'aider lorsque tu cherches une information (dans un livre ou sur internet), pour te conseiller dans tes lectures de romans, pour t'aider si tu as des problèmes pour t'organiser dans la gestion de ton travail scolaire, pour t'accompagner dans tes recherches concernant l'orientation (quel métier tu aimerais faire ? quelles études pour le faire ? quelles

qualités pour l'exercer ?). Elle t'aide aussi pour créer un document numérique (utilisation d'un traitement de texte).

Elle participe également, avec la CPE, à la formation des élèves délégués.

Tu la vois souvent face à son ordinateur et tu te demandes ce qu'elle peut bien faire ? Non, elle ne fait pas ses achats sur internet, elle ne prépare pas son prochain voyage, elle ne consulte pas les réseaux sociaux !!! En même temps qu'elle accueille les élèves au CDI, elle doit gérer la base documentaire (BCDI) qui est en lien avec e-sidoc et qui te permet d'enregistrer les livres que tu empruntes et que tu rends, les réservations que tu veux.

Elle enregistre tous les nouveaux documents (revues, romans, bandes dessinées, documentaires...) sur cette base pour qu'ils apparaissent ensuite sur BCDI et esidoc (chaque enregistrement prend environ 10 minutes car elle doit compléter le titre, l'auteur, la collection, l'éditeur, le nombre de pages, le prix, la date de parution, la cote, la langue du document, le résumé du livre, le genre du livre, sa nature, le niveau, les mots clés, l'emplacement du document). Et oui, tout ça !!! Et ensuite, encore 10 minutes pour éditer la cote, compléter les codes couleurs des romans et des documentaires, et couvrir le document :)



**Master information
communication et concours de
la fonction publique (CAPES)**

Voir aussi bandes dessinées, CDI, esidoc, formation des délégués élèves, livres, personnel du collège, professeur, site du collège

DROITS DES ÉLÈVES

Tu as le droit d'apprendre, d'acquérir des connaissances, d'être respecté, d'avoir une éducation par tes parents et/ou responsables et de développer ta personnalité ... (même si ça te paraît « normal », n'oublie pas que dans certains pays, les jeunes de ton âge ne vont pas à l'école et travaillent déjà)... mais tu as aussi des devoirs (pas ceux que tu as à faire dans les différentes matières mais les devoirs moraux) !!!



Voir aussi casquette, devoirs des élèves, liberté, parole, règlement intérieur, respect, savoir-vivre, vêtements

DSDEN 73

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Le responsable est un directeur académique. Les services de la DSDEN accordent la dotation de fonctionnement des établissements de l'enseignement



primaire et secondaire : la dotation pour permettre le fonctionnement au niveau pédagogique (les heures d'enseignement, les indemnités de missions particulières pour les enseignants).

Le directeur est responsable des affectations des élèves et soutient les établissements et les élèves lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés (de santé ou sociales). Il met également en oeuvre toute la politique culturelle des établissements en Savoie.



Pour en savoir + : www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/

DYS... (troubles spécifiques des apprentissages)

Ces troubles provoquent des difficultés d'apprentissages soit dans les domaines de l'écriture et du tracé (dyspraxie), soit de la lecture et de l'orthographe (dyslexie) soit de la mémorisation et de la concentration soit du calcul (dyscalculie). Les élèves qui en souffrent ont besoin de plus de temps, d'un peu d'aide et de la compréhension de leurs camarades... Si le trouble est reconnu par la Maison du Handicap de la Savoie, l'élève peut être accompagné d'un(e) AESH.

~~DISLEXIE~~
DYSLEXIE

Voir aussi AESH, ULIS



ÉCHECS

Un jeu d'échecs géant pour jouer dans la cour du collège sera bientôt disponible.



Voir aussi midi-2

ÉLÈVE (du verbe élever, donc « porter plus haut »)

Est une personne qui reçoit d'un maître un enseignement dans un domaine.



**De la maternelle à...
(et non rémunéré !!!!)**

Voir aussi casquette, devoirs des élèves, droits des élèves, laïcité, liberté, parole, règlement intérieur, respect, savoir-vivre, vêtements

EMI (éducation aux médias et à l'information)

Fait partie du socle commun. Aujourd'hui, savoir chercher des sources d'information et être capable de prélever et de traiter cette information sont des compétences essentielles à la réussite scolaire et personnelle des élèves. Elle fait partie du parcours citoyen.

Tu apprendras à connaître les différents moteurs de recherche, à évaluer la fiabilité d'un site, à mieux connaître les médias...

Voir aussi EPI, parcours citoyen, socle commun



EMPLOI DU TEMPS

Il t'est donné en début d'année (et peut être modifié 15 jours après) ; tu le notes au dos de ton carnet de liaison et dans ton agenda. Il te sert beaucoup au début car tu ne sais pas dans quelle salle est la matière que tu as l'heure suivante.

Aide-toi de la signalétique et du nouveau plan pour te repérer 😊



Ne l'oublie pas ET ne le perds pas !

Voir aussi absence d'un élève, absence d'un professeur, AED, AED devoirs des élèves, droits des élèves, parents et/ou responsables légaux, plan du collège, professeur, Pronote, retard en cours, signalétique, vie scolaire

ENT (espace numérique de travail)

Prévu à la rentrée 2018-2019

Est un portail web qui te permet, ainsi qu'à tes parents, d'accéder à des fonctions : communiquer avec tes professeurs, consulter le cahier de texte de ta classe, consulter tes résultats scolaires...



Pronote est aussi une plateforme permettant de communiquer entre parents, enseignants et élèves.

Voir aussi charte informatique, communication, esidoc, ordinateurs, Pronote, site du collège

EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires)

Tu peux avoir un EPI en 5e, 4e et 3e. C'est une façon différente de travailler : plusieurs professeurs de matières différentes vont aborder un même thème sous un angle particulier.

Exemple : le thème des grandes découvertes peut être abordé en français en écrivant un carnet de voyage, en histoire en travaillant sur les personnages célèbres partis à la découverte de nouveaux mondes, en SVT sur les découvertes faites...

E-SIDOC (ou site du CDI)



Est un portail documentaire qui te permet de consulter et faire des recherches de documents depuis chez toi.

Tu y as accès sur la page d'accueil du site du collège (en dessous du lien pour Pronote)

Tous les documents disponibles au CDI s'y trouvent et même plus ! Esidoc te propose des sites internet.

Qu'est-ce qu'esidoc peut t'apporter ?

- ✓ Tu peux le consulter depuis chez toi
- ✓ Tu as un exposé à faire et tu veux savoir si le CDI a des documents concernant l'art, par exemple ?
- ✓ Tu veux savoir si le dernier tome de « Journal d'un dégonflé » a été acheté et s'il est disponible ?
- ✓ Tu veux connaître les dernières nouveautés en romans, BD, mangas, documentaires
- ✓ Tu veux savoir quand tu dois rendre les livres que tu as empruntés (pour cela tu as besoin d'un identifiant : passe me voir au CDI)
- ✓ Tu veux réserver un livre qui est emprunté actuellement par un autre lecteur
- ✓ Des rubriques t'aident pour tes recherches, pour t'informer...

Adresse : <http://0731441v.esidoc.fr/>

Voir aussi CDI, communication, documentaliste, livres, site du collège

ESPAGNOL

Est une langue vivante que tu pourras choisir en fin de 5^{ème} (on l'appelle aussi LV2 car c'est la 2^{ème} langue étrangère que tu apprends après l'anglais). En 4^{ème}, c'est une année de découverte de la langue, de ses sons, de tout ce qui touche le monde qui t'entoure (famille, goûts, aliments...). En 3^{ème}, tu découvres les pays de langue espagnole à travers la cuisine, les coutumes, les traditions... par le biais de différents supports (affiches, bandes dessinées, films, sites...)



Voir aussi langues vivantes

ÉTUDE (ou permanence)

Salle surveillée par un AED et où tu peux faire tes devoirs dans le silence. D'autres salles sont aussi disponibles pour réviser des contrôles (demande à un surveillant). Tu y vas lorsque tu n'as pas cours.



Tu disposes en étude de deux salles annexes : une pour un travail en groupe, d'autres avec des bandes dessinées, mangas et romans pour une pause lecture.

Profite de ces moments pour t'avancer dans ton travail : ce sera toujours ça de moins à faire quand tu rentres à la maison.

Voir aussi AED, devoirs faits, travail à la maison, vie scolaire

ÉVALUATION

Est un contrôle qui valide des compétences. Tu es prévenu(e) par ton professeur la plupart du temps (sinon, ça s'appelle un contrôle surprise !)

Évaluation par compétences LES NIVEAUX D'ACQUISITION					
Compétence	Maîtrise	Maîtrise limitée	Maîtrise en cours	Non maîtrisée	Non évalué
Compétence 1	A+	A	B	C	D
Compétence 2	A+	A	B	C	D
Compétence 3	A+	A	B	C	D
Compétence 4	A+	A	B	C	D
Compétence 5	A+	A	B	C	D
Compétence 6	A+	A	B	C	D



N'attends pas le dernier moment pour réviser. Un contrôle se prépare tous les jours, en mettant au propre tes leçons, en les lisant et relisant, en les apprenant, en faisant des recherches sur le sujet ou des exercices. Et ne te laisse pas démotiver par une mauvaise note si tu as beaucoup travaillé : les erreurs font partie de l'apprentissage. A toi d'essayer de comprendre pourquoi, en ayant travaillé, tu n'as pas réussi.

Voir aussi socle commun de compétences, travail à la maison

EXCLUSION D'UN ÉLÈVE

L'exclusion est une sanction scolaire. L'exclusion temporaire de la classe, l'exclusion temporaire de l'établissement et l'exclusion définitive sont en revanche des sanctions disciplinaires.



Elle ne concerne que les fautes graves (violence verbale, violence physique). Le chef d'établissement peut exclure jusqu'à 8 jours un élève. Au-delà, il doit convoquer le conseil de discipline. Il peut aussi porter plainte auprès de la police en cas de dégradation ou de faits de violence.

Rappel : toute dégradation entraîne une facture aux parents et/ou responsables correspondant au montant de la réparation ou du remplacement.

En savoir + : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21057>

Voir aussi conseil de discipline, règlement intérieur, respect, sanction, savoir-vivre, violence

F

FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents d'élèves sont élus courant octobre ; le rôle des parents délégués au conseil de classe est de récolter des informations auprès des parents d'élèves et de les transmettre lors du conseil.



Il y a deux fédérations : la FCPE et la PEEP. Pour être élu(e), il faut adhérer à l'une des fédérations.



Pour en savoir + : le site du collège, rubrique "parents d'élèves"

Voir aussi conseil d'administration, conseil de classe, délégués des parents, parents

FONDS SOCIAL

C'est une aide pour les familles qui ont des difficultés à faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leurs enfants (demi-pension, transport, sortie scolaire...). Cette aide exceptionnelle est accordée sur dossier par le chef d'établissement.



Pour en savoir + : rendez-vous sur ce [site](#)

FORMATION DES DÉLÉGUÉS D'ÉLÈVES

Après l'élection des délégués élèves, chaque délégué (titulaire et suppléant) qui n'a pas encore exercé cette fonction bénéficie d'une formation durant l'année scolaire à raison de 3 demi-journées.

Sont développés les thèmes suivants : le conseil de classe, le rôle du délégué, le professeur principal, l'heure de vie de classe, le compte-rendu du conseil de classe...

Cette formation est assurée au collège George Sand par la CPE, la documentaliste et une animatrice du SICAMS.



Voir aussi CPE, conseil de classe, conseil départemental jeune, conseil de vie collégien (CVC), documentaliste, heure de vie de classe, professeur principal

FOURNITURES

Une liste t'est distribuée au moment de ton inscription. Tu dois acheter tout ce qui est écrit sur la liste et en prendre soin toute l'année. Chaque matière exige un matériel différent et certaines fournitures peuvent t'être demandées en septembre.



Le 1^{er} jour de la rentrée, on te prête les livres scolaires pour toutes les matières. Prends-en soin car si tu les abîmes, tu devras payer une amende (voir article « manuels scolaires »).



Pense à vérifier régulièrement tes affaires pour voir si tu as besoin de racheter des feuilles, une gomme, un stylo...

Voir aussi gratuité, livres, manuels scolaires, outils du collégien, respect, sac

FSE (foyer socio-éducatif)

Est une association constituée au sein d'un collège (au lycée, c'est la « maison du lycéen ») dans le but de participer au projet éducatif du collège par le biais d'activités

diverses, mais aussi pour développer chez les élèves le sens des responsabilités.



C'est un outil indispensable au bon fonctionnement d'un collège. Chaque année, tes parents et/ou responsables reçoivent en début d'année (avec tous les papiers) une demande de cotisation.

L'argent des cotisations sert à financer plein de projet qui ont lieu au collège : pour l'année scolaire 2017/2018 par exemple, le FSE a financé entre autres l'animation CISALB lors de la sortie des 6^{ème} en SVT sur le bras de décharge de la Leysse, les entrées au musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal pour certaines classes de 6^{ème}, les entrées au Musée des Confluences à Lyon pour des classes de 3^{ème}, les visites guidées des villes de Lyon et de Vienne, les achats de toutes les bandes dessinées et mangas qui sont au CDI, les projets tels que le « Mieux Vivre Ensemble » (toute la signalétique pour aider les gens à moins se perdre dans le collège, les plans du collège), le projet « Mali d'hier et d'aujourd'hui » avec la création de jeux à destination des écoles maliennes, des ateliers d'écriture, le projet « Les Lucioles » autour des élèves hospitalisés, une partie des animations qui ont lieu entre midi et 2 (animations autour des jeux de société, cours de hip hop) ainsi que la participation à certains voyages et / ou sorties pédagogiques ...

Un FSE se compose d'une assemblée générale (tous les membres de l'association) qui se réunit au moins cotisations) ; d'un conseil d'administration (assure la gestion) et d'un bureau (président, trésorier, secrétaire).

 Pour en savoir + : le site du collège, rubrique "[foyer socio-éducatif](#)"

Voir aussi bandes dessinées, CDI, foyer socio-éducatif, midi-2, papiers en début d'année



GEORGE SAND

Est née en 1804 et son vrai nom est Aurore Amandine Dupin ; elle prendra le nom de George Sand pour écrire. On la surnommait « Miss Calepin » car étant jeune, elle écrivait beaucoup. Elle défend la cause des femmes et pense qu'elles ont les mêmes droits que les hommes.

Elle est l'une des premières à porter des pantalons, à monter à cheval à la cosaque (une jambe de chaque côté, alors que les femmes devaient mettre les deux jambes du même côté).

Elle a écrit La petite fadette, François le Champi, La mare au diable...

Si tu veux savoir pourquoi le collège porte son nom, rends-toi sur le site du collège (article consacré à l'histoire du collège).

Voir aussi histoire du collège



GESTIONNAIRE

S'occupe de la gestion des finances du collège (budget), des locaux et de la sécurité de l'établissement, du restaurant scolaire, organise le travail des agents techniques... Son bureau se trouve à l'administration (1^{er} étage). A son service, une adjointe administrative.



Gestionnaire :
Niveau bac (attaché secrétaire) ou bac +2 et concours de la fonction publique Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES).
Adjoint administratif :
Concours sans diplôme requis

Voir aussi agent technique, dégradations, manuel scolaire, menu du restaurant, personnel du collège, règlement intérieur, restaurant scolaire, sanction

GRATUITÉ

Depuis 1881, tous les établissements scolaires publics sont gratuits : pas de frais d'inscription, les manuels scolaires te sont prêtés (au lycée, tu devras les acheter). Les locaux et le personnel de service, pour les collèges, sont gérés par le conseil départemental ; les enseignants, le personnel d'administration et de vie scolaire sont rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale.

GRATUIT

Voir aussi collège, conseil départemental, laïcité, manuels scolaires

GYMNASE DE L'ÉPINE

Se trouve à côté du collège. Il appartient à la mairie. Tu viendras y faire du sport avec ton prof d'EPS ; c'est aussi un point de rendez-vous pour l'UNSS, les clubs...



Voir aussi *mairie, sport, UNSS*

H

HANDBALL (prononce « handball », pas « handboll » !)

Est un sport d'origine allemande qui se pratique avec 2 équipes de 7 joueurs. Notre collège est une référence dans le monde du handball car les élèves ont remporté de nombreux titres.

Si tu veux en savoir plus sur la section sportive handball, rends-toi à l'article « [section sportive handball](#) ».

Si tu es fan, consulte le site officiel de Chambéry Savoie Handball <http://www.chamberysavoiehandball.com>



Voir aussi *gymnase, section sportive handball, sport, UNSS*

HEURE DE VIE DE CLASSE

Est une heure en dehors des heures de cours avec ta classe et ton professeur principal pour parler de problèmes entre certains élèves, de l'orientation ou de sujets graves liés à l'actualité que vous souhaitez aborder. Elle n'a pas lieu toute l'année (environ 10 heures par an).



Voir aussi *formation des délégués élèves, kiosque ONISEP, ONISEP, orientation, professeur principal*

HISTOIRE DU COLLÈGE

A été inauguré en 1996. Au départ, il s'appelait le « Nouveau collège » puis « George Sand » fut choisi en hommage à l'écrivaine qui était venue à La Motte Servolex rendre visite à son directeur de publication, François Buloz, qui habitait à Ronjoux.



Dès l'ouverture, la section handball est créée, puis en 1998, la section aviron, en 2008, la section internationale britannique.

Mais pourquoi a-t-on bâti ce collège à cet endroit ? Les élèves venant du Bourget du Lac, de Bourdeau, de La Chapelle du Mont du Chat et des environs sont majoritaires : il a donc été décidé de le construire proche de cette zone. En 1996, le deuxième collège de La Motte Servolex ouvre ses portes. Par son architecture, il affiche une grande modernité. Devant le collège se trouve une colonne composée de 600 petits éclats de verre correspondant à la capacité maximale d'élèves pouvant être accueillis.



Pour en savoir plus : [le site du collège](#).

En 1996 : 375 élèves inscrits.

En 2018 : 620 élèves inscrits.

Voir aussi *collège, conseil départemental, George Sand*

I

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

Elle t'accueille si tu es malade, est là pour t'écouter, participe aux bilans de santé, intervient auprès des élèves sur des sujets de santé

Elle est là un jour/semaine et elle travaille sur plusieurs établissements. Renseigne-toi auprès de la vie scolaire pour connaître son jour de présence au collège car il change chaque année en fonction de ses disponibilités. Son bureau se trouve au rez-de-chaussée.



METIER



Diplôme d'état d'infirmière (bac+3) puis concours de la fonction publique.

Voir aussi *médecin scolaire, médicament, PAI, personnel du collège, parcours éducatif de santé, santé*

INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE AU COLLÈGE



Si tu fais partie du secteur de recrutement et que tu vas passer en 6^{ème}, le dossier d'inscription est directement transmis par le collège à ton école primaire. C'est ton professeur des écoles qui te le donnera.

Il contient une fiche d'inscription, un formulaire pour le droit à l'image, une fiche d'urgence, une attestation d'assurance, 2 photos. Le dépôt des dossiers se fait sur une ou deux journées au secrétariat en juin.

Si tu ne fais pas partie du secteur de recrutement, tu dois obtenir une dérogation. C'est une demande faite auprès de l'inspecteur d'académie dans laquelle tu expliques les raisons pour lesquelles tu souhaites venir dans ce collège. Le formulaire est sur le site de l'inspection académique de la Savoie : <http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/>

Voir aussi *communication, papiers, rendez-vous, secrétariat*

ITALIEN

Est une langue vivante que tu pourras choisir en fin de 6^{ème} (on l'appelle aussi LV2 car c'est la 2^{ème} langue étrangère après l'anglais que tu peux choisir). En 5^{ème}, c'est une année de découverte de la langue et des sons, de tout ce qui touche le monde qui t'entoure (l'école, le temps libre, la famille, les goûts...). En 4^{ème} et 3^{ème} tu découvres l'Italie à travers la cuisine, les



coutumes, les traditions, les événements... et par le biais de différents supports (BD, films, affiches, sites Internet...).

Voir aussi langues vivantes

INTERCLASSE

Est le court espace de temps dont tu disposes entre deux cours pour te déplacer d'une salle à une autre. Il dure environ 5 minutes.

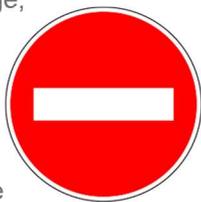


Voir aussi emploi du temps, retard d'élève, salle de classe

INTERDITS

Ne sont que des règles de bon sens !!!!

Il est interdit d'utiliser ton téléphone portable, de fumer aux abords et à l'intérieur du collège, de faire pénétrer des objets dangereux ou inutiles (pétards, couteaux...) et des produits dangereux (drogue, tabac, alcool...). Pareil pour les jeux brutaux, les bousculades, les jets de projectiles de même que les messages en tout genre. Il est interdit de favoriser l'intrusion d'une personne étrangère au collège. Il n'est pas permis de stationner dans les couloirs en dehors de la présence d'un professeur ou d'un surveillant.



En cas de non-respect des interdits, il y a des punitions et des sanctions prévues dans le règlement intérieur.

Voir aussi casquette, limites du collège, musique, parole, règlement intérieur, respect, sanction, savoir-vivre, téléphone, vêtements, violence

INTERNET

Est un réseau qui te permet d'accéder à un ensemble de services et de données. En 2018, 144 ordinateurs au collège, dont 8 au CDI.



Au collège, l'accès est réglementé et réservé principalement à un usage pédagogique (recherche d'informations à la demande d'un prof.). Donc, pas de consultation de réseaux sociaux, ni de surf sur YouTube... Si tu ne respectes pas cela, tu risques une sanction. De plus, n'oublie pas que tu as signé la charte informatique en début d'année, ce qui veut dire que tu es courant des risques encourus !

Voir aussi charte informatique, ordinateur, règlement intérieur, sanction

K

KIOSQUE ONISEP

Est un espace du CDI consacré à l'orientation et où tu trouves de la documentation sur les filières du lycée, les métiers et des informations sur les lycées environnants.



Tu peux également consulter le site de l'[ONISEP](http://onisep.fr) qui te donne beaucoup d'informations sur les métiers, les études...

Voir aussi CDI, CIO, heure de vie de classe, ONISEP, orientation, parcours avenir, professeur principal, psy-EN

L

LAÏCITÉ

Est un principe républicain basé sur le principe de séparation entre la religion et l'État. L'Église ne peut pas intervenir dans les décisions de l'État, et l'État ne peut pas intervenir dans la vie religieuse. En France, une loi a été votée en 1905 pour faire appliquer cette séparation. Car au tout début du siècle dernier (en 1900), la religion catholique avait une influence très importante dans la société française.



Aujourd'hui, le principe de laïcité ne concerne pas seulement les religions, mais tout groupe, ou toute personne, qui voudrait imposer ses idées aux dépens des libertés de chacun.

C'est le respect de toutes les différences, la possibilité offerte d'un dialogue tolérant et respectueux permettant la liberté de conscience à chacun. Tout signe religieux ostentatoire est interdit.

Voir aussi collège, gratuité, liberté, respect

LANGUES VIVANTES

L'anglais est obligatoire comme langue vivante 1 (LV1), mais il y a aussi l'allemand qui t'est proposé en section bi-langue dès la 6ème en tant que LV1. À partir de la 5ème, tu choisis une 2ème langue vivante. Au collège, tu as le choix entre l'allemand, l'espagnol ou l'italien.



Voir aussi allemand, anglais, espagnol, italien, section internationale britannique

LATIN ET GREC

Ce sont des langues anciennes mais chaque jour, tu prononces des mots latins comme agenda, lavabo, album ... Jules César les utilisait aussi il y a deux mille ans ! Sans oublier que le grec a servi



de base à de nombreux mots savants. En choisissant cette option, certaines difficultés de la langue françaises deviendront plus simples à tes yeux. Tu pourras améliorer ton français (80 % des mots de notre langue sont issus du latin) et découvrir une civilisation qui a fondé la nôtre. Le cours te permet d'avoir des connaissances sur langue, la mythologie, les modes de vie, les croyances, les sciences, l'histoire, les art, la littérature antiques et te donne ainsi des clés pour mieux comprendre le monde qui t'entoure.

Tu peux choisir cette option dès la 5ème : tu auras 1h / semaine en 5ème et 2 h / semaine en 4ème et 3ème. Tu feras essentiellement du latin mais tu aborderas aussi la culture grecque selon les thèmes choisis par ton professeur.

Si tu prends cette option, tu dois la poursuivre jusqu'au bout : seuls les membres du conseil de classe peuvent décider de son arrêt.

LIBERTÉ

Il y a la liberté naturelle (qui te permet de faire ce que tu considères comme utile ou agréable), la liberté civile (qui te permet de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois), la liberté de conscience (qui te permet de croire en certaines opinions), la liberté de culte (qui te permet de pratiquer ta religion), la liberté de penser, d'écrire...



Beaucoup de libertés qui te permettent de t'épanouir, à la seule condition que tu n'empiètes pas sur celle des autres !!!

Voir aussi laïcité, parole, respect, savoir-vivre

LIMITES DU COLLÈGE

C'est le chef d'établissement qui décide de ces limites. Le principal, son adjoint(e) et les adultes du collège peuvent aussi intervenir en tant que citoyens afin de respecter le civisme et la civilité.



Voir aussi chef d'établissement, gymnase, interdits, règlement intérieur, sanction, skate parc, sortir du collège

LIVRES

Le collège met à ta disposition des manuels scolaires, des romans en lecture suivie de français, des BD, des romans et des documentaires au CDI ...



Ils te sont prêtés gratuitement : c'est un service qui t'est rendu. Tu dois en prendre soin (si tu les abîmes ou si

tu les perds, tu devras payer une amende auprès de le/la gestionnaire).

Pour les livres empruntés au CDI, si tu ne les rends pas, tu devras les rembourser : tes parents et/ou responsables recevront une facture.



À la rentrée 2019-2020, au-delà de deux rappels sur Pronote qui t'informent du retard des livres, tu auras une punition : c'est le seul moyen pour que les élèves les ramènent, ce qui est bien triste ;(

Chaque année, la professeure documentaliste doit mobiliser beaucoup d'énergie et de temps (relance des prêts, édition des listes pour les professeurs, envoi des factures aux parents et/ou responsables), doit faire appel aux professeurs principaux, à la CPE et aux AED (qui passent dans les classes pour faire le rappel), à la gestionnaire (lors de la remise des manuels scolaires) pour arriver à récupérer certains livres. Ce n'est pas normal : c'est un service qui vous est rendu

Voir aussi CDI, dégradations, documentaliste, gestionnaire, gratuité, manuels scolaires, prêt des livres, règlement intérieur

M

MAIRIE

Le syndicat intercommunal (SICAMS) met à disposition des élèves du collège un animateur qui vient 3 fois/semaine pour proposer des activités durant la pause de midi. Il intervient également hors de l'école et propose aux jeunes des environs beaucoup d'activités extra-scolaires.



Pour en savoir + sur ta mairie, rends-toi sur le site des maires de [La Motte Servolex](#), de [Bourget du Lac](#), de [Bourdeau](#) et de [La Chapelle du Mont du Chat](#).

Voir aussi académie de Grenoble, DSDEN, gymnase, midi-2, skate parc

MANUELS SCOLAIRES (ou livres scolaires)

Ils te sont distribués dès la rentrée avec ton professeur principal. Chaque livre contient le programme d'une matière pour un niveau. Ils sont gratuits au collège (le rectorat donne à chaque collège une subvention pour les acheter) mais ils coûtent très cher à l'État (1 livre = entre 15 et 18 euros, soit pour une série complète entre 90 et 180 euros selon le niveau).





Attention !!! Ils ne t'appartiennent pas ! Tu dois donc les protéger en début d'année, en prendre soin dans ton sac. Si tu en perds un, tu dois aller voir la gestionnaire et donner un chèque de 16 euros (en 2010). Si tu l'as abîmé pendant l'année, tu devras payer une amende (montant fixé par le conseil d'administration.).

Pour t'éviter un sac à dos beaucoup trop lourd, pense la veille de ta journée de cours à regarder ton emploi du temps : ne mets dans ton sac à dos que les livres scolaires dont tu as besoin pour cette journée (pas la peine d'alourdir ton sac avec des livres qui ne te serviront à rien). Et fais pareil pour tes cahiers et classeurs : n'emporte que ce dont tu as besoin.

En juin, pense à enlever la couverture plastique de chaque livre (sauf si elle est vraiment en très bon état) et à effectuer les petites réparations (scotcher les pages un peu déchirées ...) si besoin.

Voir aussi casier, gestionnaire, étude, gratuité, livres, outils du collégien, sac, trucs et astuces

MÉDECIN SCOLAIRE

N'est pas en permanence dans ton collège car il/elle intervient dans plusieurs établissements. Elle/il vient régulièrement et sur demande de l'infirmière ou du chef d'établissement.



Diplôme d'état de docteur en médecine (bac + 9) puis concours de la fonction publique

Voir aussi allergie, infirmière, médicaments, PAI, personnel du collège, santé

MÉDICAMENTS

Sont interdits au collège : aucun adulte ne peut t'en donner sauf raison médicale. Si tu suis un traitement médical, tes parents et/ou responsables doivent le signaler en début d'année pour monter un PAI avec le médecin scolaire et l'infirmière. Tes médicaments seront stockés en lieu sûr, avec la photocopie de l'ordonnance.



Voir aussi infirmière, médecin scolaire, PAI

MENU DU RESTAURANT SCOLAIRE
Les plats ne sont pas fabriqués sur place mais par l'«atelier culinaire», qui appartient au conseil départemental, qui fabrique et livre les repas. Ils sont établis par le chef de cuisine et le chef de production de la cuisine centrale pour 5 semaines.

La gestionnaire du collège est convoquée régulièrement pour confirmer et valider ces menus. Par contre, les entrées et les desserts sont préparés sur place.



Les menus étant très variés, les pratiques religieuses ne sont pas prises en compte car il y a suffisamment de choix.

C'est toi qui compose ton repas. Tu as le choix entre 3 entrées, 2 plats chauds et 3 desserts.

Si tu es allergique à certains aliments, tu dois prendre contact avec le médecin scolaire pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé). Dès que le médecin l'a validé, tu peux prendre ton panier-repas composé chez toi au restaurant scolaire.

Voir aussi allergie, conseil départemental, gestionnaire, infirmière, PAI, restaurant scolaire

MIDI-2 (ou pause méridienne)

Si tu es ½ pensionnaire (que tu ne rentres pas chez toi à midi), tu dois d'abord aller manger au restaurant scolaire. Après, tu peux aller dans la cour pour jouer (il y a des tables de ping-pong) ou discuter, aller au CDI pour lire des BD ou dans la salle du foyer. Dans cette salle, un animateur du SICAMS (syndicat intercommunal du canton de la Motte Servolex) vient 3 jours/semaine et propose aux élèves des jeux de société, des activités pendant les vacances. Il accompagne aussi les jeunes de 11 à 25 ans en dehors du collège (animations loisirs, projets jeunes, chantiers jeunes, permanences et chantiers BAFA).

Il est là mardi, jeudi, vendredi de 12h00 à 13h30 et se trouve dans la salle du foyer.



En savoir + sur le [SICAMS](#)



Voir aussi CDI, FSE, mairie, ping-pong

MUSIQUE

Tu dois savoir que les téléphones portables sont interdits dans le collège. Si tu l'apportes, c'est à tes risques et périls (confiscation, détérioration, vol...).



☺ Attention aux vols

Voir aussi interdits, règlement intérieur, respect, sanction, savoir-vivre



OBSERVATION

Est une remarque écrite dans le carnet de correspondance par un professeur, un surveillant ou un des personnels du collège suite à un comportement désagréable ou irrespectueux vis à vis d'une personne ou des locaux. Elle est à faire signer par tes parents et/ou responsables ainsi que par la-le CPE.



Voir aussi carnet de liaison, devoirs des élèves, règlement intérieur, respect, sanction, savoir-vivre

ONISEP (office national d'information sur les enseignements et les professions)

Est un organisme public qui s'occupe de l'information, de l'orientation scolaire et des professionnels en faveur des élèves et des étudiants. Il publie des documents et des brochures destinées aux élèves après le 3^{ème} au le baccalauréat. Tu les trouves tous au CDI dans l'espace « kiosque ONISEP ».



Consulte le site de l'[ONISEP](#) qui est une mine d'informations sur les études et les métiers

Voir aussi CDI, CIO, documentaliste, esidoc, heure de vie de classe, kiosque ONISEP, orientation, parcours avenir, professeur principal, psy-EN

ORDINATEURS

En 2018, le collège est équipé de 144 PC. À la rentrée 2019-2020, une trentaine de tablettes viennent s'ajouter au parc informatique du collège.



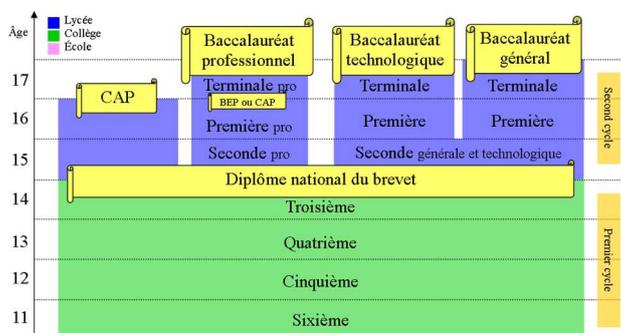
Tu peux utiliser les ordinateurs du collège pour faire une recherche d'information ou consulter Pronote. Mais tu ne peux pas en faire le même usage que chez toi !!! (pas de consultation de ta messagerie, ni YouTube, ni Facebook, ni jeux en ligne)

Tu signes en début d'année scolaire une charte informatique dans laquelle tu t'engages à respecter l'utilisation des ordinateurs au collège 😊

Voir aussi charte informatique, devoirs, internet, règlement intérieur, sanction, savoir-vivre

ORIENTATION

Les quatre années que tu vas passer au collège ont pour but de consolider tes compétences. À la fin de la 3^{ème}, tu vas choisir quel type d'enseignement tu souhaites continuer au lycée (enseignement général, enseignement technologique, enseignement



professionnel). D'où l'intérêt de bien travailler et d'avoir de bons résultats ! Un élève qui a de bons résultats scolaires pourra faire tous les choix qu'il veut : toutes les portes lui sont ouvertes. Par contre, un élève qui aura des résultats fragiles ne pourra pas avoir autant de choix.

Autour de toi, au collège, tu as des adultes qui sont là pour t'aider dans ton orientation, les questions que tu te poses par rapport à un métier, les études... : ton professeur principal, la documentaliste, la psy-EN. N'hésite pas à les solliciter car il est important de bien choisir. Tu peux aussi, si tu le souhaites, prendre rendez-vous au CIO de Chambéry pour réfléchir à ton orientation.

En 3^{ème}, tous les élèves effectuent un stage d'observation en entreprise. Et il y a aussi le temps de la concertation active en janvier où chef d'établissement, parents et/ou responsables, élève, professeur principal et psy-EN réfléchissent à ton orientation après le collège.

Voir aussi CDI, CIO, concertation active, heure de vie de classe, kiosque ONISEP, ONISEP, professeur principal, psy-EN

OUTILS DU COLLÉGIEN

Tu dois toujours avoir avec toi :

- ✓ Ton carnet de liaison
- ✓ Ton agenda pour noter le travail que tu as à faire
- ✓ Les livres scolaires dont tu as besoin pour la journée
- ✓ Les cahiers et classeurs en fonction des matières que tu as dans la journée
- ✓ Une trousse que tu vérifies régulièrement pour remplacer le matériel utilisé (gomme, stylo..)
- ✓ Des feuilles de cours
- ✓ Ton badge de demi-pension si tu manges au restaurant scolaire
- ✓ Et bien sûr ton cerveau bien préparé à une journée de cours où tu devras resté concentré et attentif : une bonne nuit de sommeil, un bon petit-déjeuner, le travail demandé par tes professeurs fait la veille.
- ✓ Avec tout ça, tu es prêt(e) à affronter ta journée de cours dans les meilleures conditions.



Voir aussi agenda, devoirs des élèves, fournitures, sac à dos, sanction, travail à la maison

P

P.A.I. (projet d'accueil individualisé)

Si tu es malade (allergie, asthme, diabète...), tes parents et/ou responsables font une demande au chef d'établissement, en partenariat avec le médecin scolaire. Ça permet de prendre en compte les contraintes liées à cette maladie.



Voir aussi infirmière, médecin scolaire, médicaments, santé

PAPIERS DISTRIBUÉS EN DÉBUT D'ANNÉE

Même s'ils sont nombreux, lis-les attentivement ainsi que tes parents, et fais-les compléter et signer. Ils ont tous leur importance !!! Et il faut les rendre en temps voulu !!! (c'est très important pour les adultes qui doivent ensuite les gérer)



- ✓ **si tu entres en 6^{ème}** ou que tu es un nouvel élève, tu dois remplir un dossier d'inscription (voir inscription d'un élève)
- ✓ **si tu passes en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}** dans le même collège, tu as simplement une fiche d'inscription pré remplie qui permet de vérifier et/ou modifier les renseignements (numéros de tel, adresse, LV1, options...) + 2 photos d'identité récentes + une fiche d'urgence + droit à l'image
- ✓ **cotisation pour le FSE** : que tu lises des BD, que tu partes en voyage, que tu participe à la « classe lac » en 6^{ème} ou au prix des In corruptibles... A un moment ou à un autre de ta scolarité, le FSE finance ou aide en partie des projets auxquels tu participes. S'il n'y a plus ces aides et donc certains projets mourront.
- ✓ **demande de bourse** : un papier d'information t'est distribué avec toutes les informations pour effectuer la demande de bourse en ligne
- ✓ **fiche de demi-pension** : inscription pour le restaurant scolaire
- ✓ fiche d'adhésion à l'unde des fédérations de parents d'élèves

Voir aussi bourse, fédérations de parents d'élèves, FSE, gestionnaire, inscription d'un élève, restaurant scolaire

PARCOURS AVENIR

De la 6^{ème} à la Terminale, le parcours Avenir te permet de construire progressivement ton orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.



En savoir + sur le [Parcours Avenir](#)

Voir aussi CDI, CPE, documentaliste, kiosque ONISEP, ONISEP, orientation, professeur principal, psy-EN, socle commun de compétences

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)

De l'école au lycée, ce parcours te permet d'acquérir une culture artistique personnelle en pratiquant l'art, dans le cadre de rencontres avec des artistes ou des lieux de culture.



En savoir + sur le [PEAC](#)

Voir aussi socle commun de compétences

PARCOURS ÉDUCATIF DE SANTÉ

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. L'éducation à la santé (alimentation, hygiène de vie, nutrition), la prévention (conduites à risques, conduites addictives, éducation à la sexualité...), la protection de la santé.



En savoir + sur le [PES](#)

Voir aussi socle commun de compétences

PARCOURS CITOYEN

De l'école au lycée, il te permet d'acquérir un jugement moral et civique, un esprit critique et une culture de l'engagement.



En savoir + sur le [Parcours Citoyen](#)

Voir aussi EMI, laïcité, socle commun de compétences, solidarité

PARENTS ET/OU RESPONSABLES

Sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils t'accompagnent dans ta scolarité, te soutiennent, t'encouragent, t'aident...



Voir aussi bulletin scolaire, communication, délégués des parents, devoir des élèves, droits des élèves, élèves, fédérations des parents d'élèves, personnel du collège, professeur, professeur principal, rendez-vous, vie scolaire

PAROLE

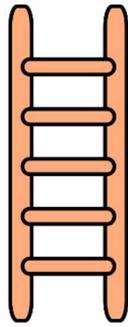
Tu as une liberté de parole à partir du moment où tu n'empiètes pas sur la liberté des autres. Chacun est responsable de ses mots. Certains propos (racisme, homophobie...) choquants ou blessants peuvent faire l'objet d'une sanction.



Voir aussi liberté, respect, sanction, savoir-vivre

PASSAGE DANS LA CLASSE SUPÉRIEURE

C'est le conseil de classe qui décide de ton passage ou de ton redoublement. En cas de proposition de redoublement en 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, le chef d'établissement ou son représentant rencontrera ta famille. Tes parents peuvent faire appel de la décision. En 5^{ème}, le conseil de classe propose une décision mais tes parents et/ou responsables décident de choisir entre un redoublement ou un passage en 4^{ème}.



Voir aussi bulletin scolaire, chef d'établissement, concertation active, conseil de classe, orientation, professeur principal, redoublement

PERSONNES MOBILISÉES AUTOUR DE L'ÉLÈVE POUR SA RÉUSSITE

En 2018-2019, le collège compte 620 élèves, 3 personnels administratifs et 2 personnels de direction, 8 personnels de vie scolaire, 44 enseignants, 6 AESH et 10 agents techniques sont présents tous les jours (ou presque !!!), soit 693 personnes ; qui sont mobilisés autour des élèves de façon régulière.

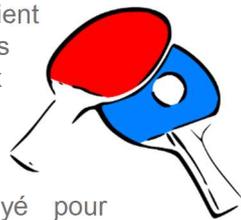


Certains personnels ne sont présents au collège que certains jours : 1 PSY-EN, 1 infirmière, 1 médecin scolaire, 1 assistante sociale ainsi que des intervenants extérieurs tels que l'animateur du SICAMS, des ergothérapeutes et des orthophonistes du SESSAD...

Voir aussi AED, agents techniques, assistante sociale, AESH, chef d'établissement et adjoint, CPE, gestionnaire, infirmière, médecin scolaire, parents et/ou responsables, professeurs, psy-EN, secrétaire

PING-PONG (ou tennis de table)

Sais-tu que le mot ping-pong provient de la marque commerciale sous laquelle le jeu était produit aux États-Unis au début du XX^e siècle ? Que le mot « ping-pong » désigne le côté loisir alors que « tennis de table » est employé pour désigner la pratique sportive ? Que ce jeu vient d'Angleterre ?



Dans la cour du collège, il y a 4 tables. Tu peux y jouer pendant la récréation, et entre 12h et 13h30.

Voir aussi FSE, midi-2

PLAN DU COLLÈGE

Créé par les élèves du Mieux Vivre Ensemble avec l'aide d'une maman architecte et encadré par la CPE et la professeure documentaliste. Chaque couloir a été baptisé d'un nom de rue, comme dans une ville, afin que tu puisses te repérer plus facilement.



Et pour te faciliter encore le repérage, des panneaux sont installés à différents endroits pour t'indiquer où tu es.

À la fin du Dico, tu trouveras les plans pour t'aider !

Voir aussi signalétique

PPRE (programme personnalisé de réussite éducative)

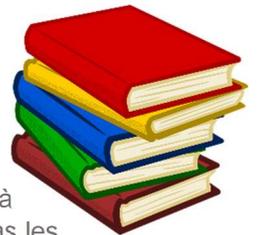
Le chef d'établissement et ton professeur principal peuvent t'en proposer un (en accord avec tes parents et/ou responsables) si tu as des difficultés à maîtriser certaines compétences ; il dure quelques semaines (en fonction de tes besoins) ; il peut se passer n'importe quand durant l'année (en fonction de tes besoins). Il est mis en place sous la forme d'un contrat entre ta famille et le collège. Le but est que chaque élève obtienne une aide par rapport à ses difficultés scolaires. Un bilan à la fin de ton PPRE est fait pour voir si tu as réussi à dépasser tes difficultés.



Voir aussi AP (aide personnalisée), devoirs faits, socle commun de compétences

PRÊT DES LIVRES DU CDI

Documents en prêt au CDI : tu peux emprunter 2 romans, 2 documentaires et 2 revues pour 21 jours. Et des BD le mardi jusqu'au jeudi et le vendredi jusqu'au lundi ou à la veille des vacances scolaires.



Tu peux consulter de chez toi [Esidoc](#), la base des documents disponibles au CDI en te rendant à l'adresse suivante : /. Tu y trouveras les derniers livres achetés, les coups de cœur, des sélections thématiques... Et tu pourras savoir si le roman que tu as envie de lire a été acheté et s'il est emprunté par un élève ou non.

Tu veux savoir si les livres que tu as empruntés sont en retard, connecte-toi sur [Esidoc](#) avec tes identifiants (si tu ne les as pas, passe au CDI, je te les donnerai) ?

Pour les livres empruntés au CDI, si tu ne les rends pas, tu devras les rembourser : tes parents et/ou responsables recevront une facture.

À la rentrée 2019-2020, au-delà de deux rappels sur Pronote qui t'informeront du retard des livres, tu auras une punition : c'est le seul moyen pour que les élèves les ramènent, ce qui est bien triste ;(



Chaque année, la professeure documentaliste doit mobiliser beaucoup d'énergie et de temps (relance des prêts, édition des listes pour les professeurs, envoi des factures aux parents et/ou responsables), doit faire appel aux professeurs principaux, à la CPE et aux AED (qui passent dans les classes pour faire le rappel), à la gestionnaire (lors de la remise des manuels scolaires)

pour arriver à récupérer certains livres. Ce n'est pas normal : c'est un service qui vous est rendu

Voir aussi bandes dessinées, budget, CDI, classement des livres, documentaliste, esidoc, FSE, livres, prêt des livres, professeur, site du collège

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Comprend toutes les mesures prises pour te prévenir des dangers de la route. En 5^{ème} et 3^{ème}, tu as une formation pour valider l'ASSR 1 et 2.



Voir aussi ASSR, BSR

PRIORITAIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Si tu as UNSS ou un autre cours entre midi et deux heures et que tu commences à 12h30 ou 13h, tu passeras dans une file prioritaire (avant les autres élèves). Il existe aussi les ultras-prioritaires. Sur ta carte est noté le fait que tu es prioritaire ou non. Tu peux aussi être prioritaire exceptionnellement, si tu fais partie d'une activité. Dans ce cas-là, le professeur te fera un mot à donner aux surveillants qui s'occupent du restaurant.



Voir aussi midi-2, menu, régime, restaurant scolaire

PROFESSEUR (ou prof, enseignant)

Est une personne dont la mission est de transmettre des connaissances disciplinaires ou des méthodes de raisonnement à ses élèves. Il peut être professeur principal. Ils sont environ 60 au collège (dont la documentaliste !). En 2019, le ministère de l'Éducation nationale compte **881 400 enseignants** (enseignements primaire et secondaire) et 3 342 350 collégiens (y compris SEGPA).



Master dans une discipline (mathématiques, physique, lettres...) Bac + 5 minimum - puis concours de la fonction publique (agrégation, CAPES)

Voir aussi conseil de classe, professeur principal, rencontres parents-professeurs

PROFESSEUR PRINCIPAL (ou PP)

Est le professeur qui fait le lien entre les élèves d'une classe, les autres professeurs de la classe, l'administration, la direction, la vie scolaire et les parents et/ou leurs responsables. Il organise les heures de vie de classe, travaille avec toi sur l'orientation, prépare les conseils de classe ; et il est à ton écoute pour toutes tes questions personnelles ou autres.



Voir aussi bulletin scolaire, conseil de classe, délégué des élèves, heure de vie de classe, orientation, parcours avenir

PRONOTE

C'est un logiciel qui donne accès aux élèves et aux parents aux relevés de notes, bulletins, emplois du temps actualisés, absences, retards, punitions, sanctions, dossiers scolaires, cahiers de textes, vacances, l'agenda de l'établissement, etc.



Un identifiant est donné en début d'année (il n'est pas le même pour les élèves que pour les parents).

- ✓ Si tu l'as perdu, tes parents peuvent te le redonner à partir de leurs propres identifiants (connexion parents).
- ✓ Si ce sont tes parents qui les ont perdus, ils doivent contacter le secrétariat ou te demander d'y passer à la récréation.
- ✓ Si tu es un nouvel élève, ils te sont donnés dès le premier jour au secrétariat.

Voir aussi absence d'un professeur, bulletin scolaire, communication, conseil de classe, emploi du temps, ENT, professeur, site du collège

PSY-EN (psychologue de l'Éducation nationale)

C'est la nouvelle appellation du métier de COP (conseiller d'orientation psychologue) depuis 2017. Ils mobilisent leur expertise au service de la prise en compte du développement psychologique, cognitif et social des élèves pour assurer leur parcours de réussite. Ils apportent aux familles ainsi qu'aux équipes pédagogiques et éducatives un éclairage spécifique sur les élèves. Lorsque les circonstances l'exigent, ils participent aux initiatives mises en place dans le cadre de gestion des situations de crise. Ils contribuent ainsi à favoriser une approche bienveillante de l'École.



Si tu souhaites la(e) rencontrer car tu rencontres des difficultés, ou pour discuter de ton projet professionnel, en savoir + sur un établissement... , viens prendre rendez-vous à la vie scolaire : son carnet de rendez-vous s'y trouve.

Le(a) PsyEN est là un jour/semaine en moyenne. Son bureau se trouve au 1^{er} étage.

Les rendez-vous avec elle se prennent au bureau de la vie scolaire



Master (bac + 5) en psychologie puis concours de l'Éducation Nationale

Voir aussi CDI, CIO, concertation active, kiosque ONISEP, ONISEP, orientation, personnel du collège, rendez-vous

R

RACKET

Est un vol d'objets. Des personnes te menacent, font du chantage dans le but de te prendre quelque chose (de l'argent, des habits de marque, ton portable ...).



Il ne faut pas te laisser faire, ni rester dans ton coin : parles-en à tes parents ou à un adulte du collège avec qui tu te sens en confiance

Voir aussi AED, AESH, angoisses, conseil de discipline, CPE, devoirs des élèves, documentaliste, interdits, personnel du collège, professeur, règlement intérieur, respect, sanction, savoir-vivre, violence

REDOUBLEMENT

En fin d'année, le conseil de classe a décidé ton redoublement ? Aïe... Ce que les professeurs voient comme une seconde chance pour toi t'apparaît comme une punition, voire une catastrophe. Conseils : pas de panique !



Le redoublement est la solution proposée aux élèves qui ne sont pas au niveau demandé. Il faut le prendre comme l'occasion de repartir sur de bonnes bases pour les années à venir. Tes parents peuvent faire appel de cette décision. Et en 5^{ème}, tes parents et/ou responsables peuvent décider seuls de te faire passer en 4^{ème}.

Voir aussi angoisses, bulletin scolaire, conseil de classe, orientation, passage dans la classe supérieure

RÉGIME (pas le régime alimentaire !)

Le régime en milieu scolaire, c'est si tu es externe ou demi-pensionnaire. Tu es « externe » si tu rentres chez toi le midi ; tu es « demi-pensionnaire » si tu manges au restaurant scolaire.



Voir aussi papiers en début d'année, prioritaire au restaurant scolaire, restaurant scolaire

RÈGLEMENT INTERIEUR

C'est un texte officiel qui te dit ce que tu peux ou ne pas faire au collège, les règles de vie du collège. Tu y trouves tes droits et tes devoirs au collège. Il se trouve au tout début de ton carnet de liaison.



Voir aussi carnet de liaison, devoirs de l'élève, droits de l'élève, interdits, sanction, savoir-vivre, vie scolaire

RELIGION

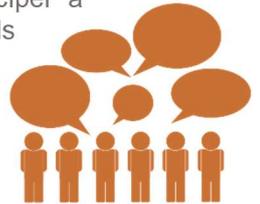
Tu es dans un collège public et laïc ; aucun signe religieux n'est accepté, au nom justement de la laïcité. Tu ne peux donc porter aucun signe qui témoigne de ta religion, de ton appartenance religieuse (croix, foulard...). Pour les repas au restaurant scolaire, le choix est suffisamment varié pour qu'il n'y ait pas de menu spécifique.



Voir aussi devoirs de l'élève, laïcité, liberté, menu du restaurant, paroles, règlement intérieur, respect

RENCONTRE PARENTS/PROFESSEURS

Le 1^{er} trimestre de chaque année scolaire, tes parents et/ou responsables peuvent participer à des réunions collectives où ils découvriront les programmes, les exigences et le conseil des professeurs.



A la fin du 1^{er} trimestre, ils seront convoqués pour effectuer le bilan de ton comportement et de tes résultats. On leur remettra le bulletin du 1^{er} trimestre. S'ils souhaitent un rendez-vous avec un professeur, ils doivent en faire la demande par l'intermédiaire du carnet de liaison.

Voir aussi bulletin scolaire, calendrier du collège, carnet de liaison, communication, rendez-vous

RENDEZ-VOUS

Si tes parents et/ou responsables veulent rencontrer un enseignant, il faut utiliser la page réservée qui se trouve dans ton carnet de liaison. Ils doivent compléter le coupon de demande et attendre la réponse de l'enseignant.



Si tu souhaites (ou tes parents – responsables légaux) rencontrer la psy-En en ce qui concerne ton orientation, ton parcours scolaire, il faut prendre rendez-vous au bureau de la vie scolaire.

Voir aussi carnet de liaison, communication, psy-EN

REPRÉSENTANTS

Les élèves sont représentés par leurs délégués de classe, les parents par les délégués des parents, le personnel du collège (enseignants, ATOS) par des représentants au conseil d'administration. Leur élection se fait en octobre.



Voir aussi calendrier du collège, conseil d'administration, délégués des élèves, délégués des parents, fédérations des parents d'élèves

RESPECT

Est le fait que tu acceptes quelqu'un comme il est avec ses défauts, ses opinions, ses qualités



et ses différences ; c'est aussi être à l'écoute de l'autre.

Respecte tous les adultes qui travaillent au collège (mais eux aussi doivent te respecter !!!), le matériel qui est mis à ta disposition. N'arrive pas en retard.

Respecte bien sûr le règlement intérieur du collège qui fixe des limites. Bref, le respect, c'est juste du bon sens !!!



N'oublie pas que tout ce qui se trouve dans un établissement scolaire est payé avec de l'argent public, c'est-à-dire grâce) des taxes que tes parents et/ou responsables paient !!

Voir aussi devoirs de l'élève, liberté, parole, règlement intérieur, sanction, savoir-vivre

RESTAURANT SCOLAIRE

Tu dois t'inscrire dès la rentrée. Remplis correctement la fiche correspondante et choisis les jours où tu mangeras. Rends au plus vite cette fiche à ton professeur principal.



Le prix du repas n'est pas le même dans tous les collèges. C'est le conseil départemental qui fixe ces prix.

Le paiement des repas : c'est un forfait par trimestre (de septembre à décembre, de janvier à mars, d'avril à juin) à régler à la gestion (une boîte à lettres est à ta disposition devant la porte pour y déposer les chèques). Tes parents peuvent également régler par virement bancaire : il faut d'abord envoyer un courrier électronique à cette adresse gestion-gsand.0731441V@ac-grenoble.fr pour demander au service gestion d'envoyer le RIB du collège.

Ils peuvent également régler par échancier après en avoir fait la demande au service gestion du collège.

Repas occasionnel : si tu n'es pas demi-pensionnaire et que tu souhaites manger au restaurant scolaire, tu dois aller voir le service gestion au moins 72 heures à l'avance (car ton repas doit être commandé en plus). En 2019, le prix d'un repas occasionnel pour un élève est de 4,20 €.

Si tu es ½ pensionnaire et absent pour un ou plusieurs repas : les repas ne pourront être déduits de la facture que selon certaines conditions (regarde dans ton carnet de correspondance le règlement intérieur concernant la demi-pension).

Le badge/carte magnétique : il est donné gratuitement à tout nouvel élève. Et il est nominatif (il porte tes noms et prénoms). C'est ce qui permet de décompter le nombre de repas que tu prends. Attention ! Il est valable pour toutes tes années au collège.

Si tu le perds ou l'abîmes, tu dois te rendre au service gestion pour en acheter un autre (coût : 5 €).

Horaires d'ouverture du restaurant : de 11h30 à 13h15.

Capacité d'accueil : 150 places pour environ 450 élèves demi-pensionnaires. C'est la raison pour laquelle tu dois bien respecter les horaires de passage classe par classe qui sont affichés sur le tableau. Et si tu finis à 11 heures, tu dois absolument aller manger à 11 h 30, même si tu rêverais d'attendre tes amis d'une autre classe qui finissent à 12 heures !!!



Attention ! Ton badge est sous ta responsabilité. En cas de perte ou de vol, tu devras en acheter une autre en te rendant au service gestion

Voir aussi allergie, budget, bourse, conseil départemental, gestionnaire, menu, PAI

RETARD

Si tu es en retard, ce qui peut arriver (si ça n'est pas souvent !!!), tu vas à la vie scolaire, tu ouvres ton carnet à la page des retards et tu le montres aux AED ou la CPE pour qu'ils le tamponnent et qu'ils écrivent la raison pour laquelle tu es en retard. Ensuite tu montes en cours et tu le montres au professeur. À ton retour à la maison, tes parents et/ou responsables doivent également le signer.



Entre 2 cours, rassures-toi : tu as 5 mn d'interclasse pour effectuer déplacements.



Si tes retards sont trop nombreux, tu peux être puni

Voir aussi AED, CPE, interclasse, respect, sanction, vie scolaire

RETENUE

Est une punition. Elle est notée dans ton carnet de liaison. Quand tu as 4 observations notées par un adulte du collège, tu as une heure de retenue (avec ou sans travail). En cas de répétition de bêtises, tu peux avoir une sanction.



Voir aussi AED, CPE, interclasse, règlement intérieur, respect, sanction, vie scolaire



SAC À DOS

CARTABLE ou SAC ??? Quand on est au collège, on a plus souvent un sac qu'un cartable. Il te sert à transporter tes



OUTILS du collégien : livres, cahiers et trousse. En attendant le passage aux manuels numériques, tu continueras à transporter des

livres très lourds.



Ne prends pas d'affaires inutiles : chaque soir, fais ton sac en fonction de ton emploi du temps
Choisis un sac qui ne t'abîme pas le dos (avec des bretelles assez larges)

Voir aussi casier, fournitures, outils du collégien, trucs et astuces

SALLE DE CLASSE

Est le lieu où tu suis les cours selon ton emploi du temps.

Il y a des salles spécifiques : celles d'informatique, de physique-chimie, de SVT, de technologie, de musique, d'arts plastiques, d'études.



Chaque salle a un numéro suivant l'étage (101 est au 1^{er} étage, 202 au 2^{ème} étage...).

Respecte les enseignants, les élèves et le personnel qui nettoient les salles de classe : laisse ta table propre (il y a une poubelle dans chaque salle) et repousse ta chaise.



Pour t'y retrouver, les élèves du projet « Mieux Vivre » ont créé un plan du collège et chaque couloir a maintenant un nom de rue. Rends-toi à la fin du Dico : tu y trouveras les plans de chaque étage avec les noms de rues et les numéros de salles.

Voir aussi emploi du temps, interclasse, plan du collège, respect, retard

SANCTION

Il y a 4 niveaux de sanction :

- ✓ 1° l'avertissement
- ✓ 2° le blâme (signalement par écrit de la faute commise par l'élève)
- ✓ 3° l'exclusion temporaire
- ✓ 4° le conseil de discipline



Le chef d'établissement peut décider seul des 3 premiers niveaux : il peut exclure jusqu'à 8 jours un élève. Il peut également porter plainte auprès de la police en cas de dégradation ou de faits contraires à la loi française.

Voir aussi conseil de discipline, dégradations, observations, règlement intérieur, respect, retenue, savoir-vivre

SANTÉ

Tes parents et/ou responsables doivent signer une fiche d'urgence (si tu te fais mal, la/le CPE devra les appeler pour qu'ils viennent te chercher) et signaler si tu as un problème médical particulier. Quand tu es malade, il ne faut pas aller au collège car tu peux contaminer les autres. Tu ne peux pas amener de médicaments au collège, sauf si tu as un PAI. L'infirmerie est ouverte un



jour par semaine (renseigne-toi auprès de la vie scolaire car le jour de présence de l'infirmière varie chaque année en fonction de ses disponibilités) : elle se trouve au rez-de-chaussée entre le foyer et le restaurant scolaire.

Voir aussi allergie, infirmière, médecin scolaire, médicaments, PAI, parcours éducatif de santé

SAVOIR-ÊTRE, SAVOIR-VIVRE

Ce ne sont que des règles de bon sens, d'éducation et de politesse ! C'est respecter la vie en collectivité et le règlement intérieur.

Dire bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît à tout le personnel du collège... Des petits mots qui rendent le quotidien plus agréable.

Tenir la porte quand il y a d'autres personnes derrière toi, ne pas jeter ses déchets dans les couloirs, la cour ou les salles de cours.

Ne pas bousculer les autres élèves dans les couloirs ou dans la cour.

Respecter les lieux du collège, le matériel qui est mis à votre disposition (n'oubliez pas que c'est avec les impôts payés par vos parents que le collège existe).

Ne pas insulter les autres, ni les harceler dans la cour ou les couloirs ou via les réseaux sociaux.

Normal, quoi !!!!

Voir aussi liberté, parole, règlement intérieur, respect



SECRÉTAIRE

Gère toute la partie administrative de la vie au collège : les inscriptions des élèves de 3^{ème} au brevet, la gestion du courrier. Elle est en relation avec les professeurs, le chef d'établissement et son adjoint, les élèves et leurs parents et/ou responsables, les personnels de services. Elle gère le standard téléphonique, accueille les personnes extérieures. Elle a une vue d'ensemble sur le collège.



METIER

Adjoint administratif : (catégorie C) : concours d'agent administratif de l'éducation nationale ne nécessitant pas de diplôme

Secrétaire administratif : (catégorie B) bac ou bac+2 et concours SAENES (secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur).

Voir aussi administration, communication, papiers distribués en début d'année, personnel du collège, rendez-vous

SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE

Est une classe qui a plus d'heures d'anglais que les autres (10 h d'anglais/semaine en 6^{ème} et 9 h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).

Une partie du programme d'histoire-géographie est enseignée en anglais. Pour aller dans cette section, il faut un bon niveau d'anglais et tu dois t'inscrire en contactant le secrétariat afin de passer un test. Tu seras évalué(e) uniquement sur tes compétences en anglais !



En savoir + sur le site du collège : rends-toi à la rubrique «[International Section](#)»

Voir aussi anglais, langues vivantes

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRON

Tu peux la débiter dès la 6^{ème}. Les élèves sont principalement rattachés au club nautique Chambéry – Le Bourget du Lac. Les horaires sont aménagés pour te permettre de t'entraîner au club nautique du Bourget deux après-midis par semaine. Tu es automatiquement licencié UNSS.

Les élèves de cette section ont été sept fois champions de France des collèges UNSS depuis 2008 !



+ Pour en savoir + : le [site du collège](#) et le site du [club nautique de Chambéry – Le Bourget du Lac](#)



Voir aussi aviron, classe découverte, gymnase, sport, UNSS

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL

Tu peux la débiter dès la 6^{ème}. Les horaires sont aménagés pour te permettre de t'entraîner :



- ✓ en 6^{ème} et 5^{ème}, 2 séquences d'1h30 avec l'UNSS du mercredi après-midi
- ✓ en 4^{ème} et 3^{ème}, 2 séquences d'1h30 avec l'UNSS du mercredi après-midi

+ Pour en savoir + : le [site du collège](#), le site du [Chambéry-Savoie Handball](#)



Voir aussi gymnase, handball, sport, UNSS

SÉPARATION D'AVEC SES AMI(E)S

Ne t'inquiète pas ! Tu ne vas pas rester seul(e) très longtemps et tu n'es pas le(a) seul(e) dans cette situation. Les premières semaines, ça sera peut-être un peu difficile mais tu vas apprendre à connaître tes camarades et en suite, tout ira mieux !!! L'avantage ? Tu vas découvrir de nouvelles personnes.



Si tu rencontres de gros problèmes de solitude ou si tu sens que certains élèves te mettent de côté, n'hésite pas à contacter un adulte du collège en qui tu te sens en confiance pour en parler.



Des témoignages d'élèves : « Moi aussi, je ne voulais pas quitter mes amies mais quand je suis arrivée au collège, je me suis fait 3 excellentes amies ! » ; « J'avais peur d'aller au collège parce que je quittais toutes mes copines mais aujourd'hui j'en ai beaucoup !! »

Voir aussi angoisses

SIGNALÉTIQUE

Dans ce collège, on a du mal au début à se repérer !



Des élèves du projet « Mieux vivre ensemble » encadrés par la CPE et la professeure documentaliste, ont décidé d'améliorer le repérage dans l'établissement.

Après plusieurs années de travail pour te faciliter la vie, tu pourras découvrir ce qui a été mis en place :

tous les couloirs et les halls ont été baptisés, comme dans une ville, par des noms de rue (sur le thème des planètes) et chaque couloir a donc sa plaque de rue à de nombreux endroits, un panneau qui t'indique où aller à partir de l'endroit où tu te trouves un plan (un grand merci à une maman architecte qui est venue nous aider de nombreuses heures !)

Voir aussi plan du collège

SITE DU COLLÈGE

Il contient beaucoup d'informations concernant le fonctionnement du collège et te permet de suivre l'actualité (projets, voyages...). Consulte-le régulièrement ☺
<http://www.ac-grenoble.fr/college/sand.la-motte-servolex/>



Voir aussi communication, ENT, Pronote

SKATE PARC

A été construit par la commune de La Motte Servolex en 2006. L'accès est gratuit et ouvert à tout le monde et tu peux y aller... en dehors des heures de classe !



Voir aussi limites du collège, mairie

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école élémentaire et du collège qui déclinent et précisent ce nouveau socle. Sa maîtrise s'acquiert progressivement pendant les trois cycles de l'école élémentaire et du collège.



Il présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Cinq domaines sont concernés : les langages pour penser et communiquer, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques et les représentations du monde et l'activité humaine.

En fin de 3^{ème}, le DNB atteste de cette maîtrise du socle.

Voir aussi bulletin scolaire, évaluation, DNB, orientation

SOLIDARITÉ (ou fraternité)

La fraternité est une valeur républicaine (1848) qui dit qu'on doit s'entraider et se soutenir (aider les pauvres, les malades...). Aujourd'hui, on emploie plutôt le mot « solidarité »



Voir aussi devoirs des élèves, droits des élèves, parcours citoyen, respect

SORTIR DU COLLÈGE

Aucun collégien n'a le droit de sortir du collège entre deux cours ou si un professeur est absent, quels qu'en soient les motifs. Tu dois aller en permanence ou au CDI.



En fonction de ton régime (externe, demi-pensionnaire) et de l'autorisation de tes parents et/ou responsables, tes droits de sortie varient. Tu dois présenter ton carnet au surveillant avant de partir.

Si tu dois quitter le collège avant la fin de tes cours, tes parents et/ou responsables légaux doivent venir te chercher et signer le registre de sortie à la vie scolaire.

Voir aussi AED, limites du collège, régime, règlement intérieur, skate parc, vie scolaire

SPORT

Au collège, tu as des cours d'EPS qui sont obligatoires, mais aussi 2 sections sportives aviron et handball avec des horaires aménagés et l'UNSS.



Voir aussi aviron, gymnase, handball, ping-pong, section sportive aviron, section sportive handball, UNSS



TÉLÉPHONE PORTABLE

Tu dois l'éteindre avant d'entrer au collège. Si tu es pris en train de t'en servir, tu risques une heure de retenue et de le faire confisquer par le principal ou les surveillants. Et ce sera à tes parents et/ou responsables de venir le récupérer.



Avant de rentrer dans la cour du collège, éteins-le. Si tu as un appel urgent à faire, adresse-toi aux AED

Voir aussi règlement intérieur, sanction, savoir-vivre

TRAVAIL À LA MAISON

Tu auras systématiquement des leçons à apprendre pour le cours du lendemain, des exercices d'application et même parfois des recherches à faire. Tu dois les noter sur ton agenda.



Il est important que tu travailles régulièrement : c'est le seul moyen de ne pas être débordé quand tu auras une évaluation. Pense donc à revoir tes leçons, à faire une fiche de révision à la fin de chaque chapitre. Tu verras que tu gagneras du temps et que tu seras moins stressé(e) au moment de l'évaluation.

Et bien évidemment, pour travailler dans les meilleures conditions, rien de tel que du calme. Et une bonne nuit de sommeil en évitant les écrans juste avant de te coucher. Et un bon petit-déjeuner avant de partir pour nourrir ton cerveau qui fait beaucoup d'efforts !!!



Un travail sérieux et régulier permet une bonne assimilation des connaissances ainsi qu'une attitude d'écoute. Tu peut penser qu'il y a beaucoup de devoirs mais en fait, cela dépend des professeurs et des jours.

Voir aussi bulletin scolaire, conseil de classe, orientation, trucs et astuces

TRUCS ET ASTUCES

Fais ton sac le soir en t'aidant de ton emploi du temps, prends un livre pour deux (si ton enseignant te l'autorise) et n'oublie pas qu'un cahier est moins lourd qu'un classeur. Pense à lire souvent tes leçons car ton cerveau enregistre ce que tu lis. Au moment où tu auras à réviser pour une évaluation, tu verras que ça sera moins difficile à mémoriser.



Utilise ton casier pendant ton repas (midi) pour y déposer ton sac.

Prends un petit déjeuner copieux (les élèves qui ne mangent rien avant de venir ne sont plus en forme à partir de 11 h !!!).

Ne te couche pas trop tard. ;(



Si tu as perdu une trousse ou un vêtement, pense à aller voir dans le bureau des AED et à regarder dans le bac « objet perdu » qui se trouve dans le hall.

Voir aussi agenda, fournitures, livres, manuels scolaires, outils du collégien, sac à dos, travail à la maison

U

ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) (et pas Ulysse de l'Odyssée d'Homère !!!)

Permet aux élèves présentant un handicap ou un trouble dys important de recevoir une aide supplémentaire pour réussir au collège.



Ces élèves font partie des classes mais ils peuvent suivre une ou deux matières pour laquelle ils ont besoin d'un rythme adapté dans la classe ULIS avec un professeur spécialisé. Ils peuvent aussi avoir des temps d'aide appelés remédiation pour réviser les cours.

Certains élèves sont accompagnés d'un(e) AESH.

Voir aussi AESH

UNSS (union nationale du sport scolaire)

Est une fédération sportive qui rassemble des élèves du collège et du lycée. Les activités se déroulent le mercredi après-midi. Si toi aussi tu as envie de t'inscrire, ton professeur de sport te remettra un bulletin d'inscription en début d'année. En 2018-2019, la cotisation est de 18 €.



L'aviron a lieu le mercredi après-midi au club nautique du Bourget-du-Lac (2 h). Le handball a lieu au gymnase de l'Épine (1 h 30). Il y a aussi d'autres sports proposés : badminton, tennis de table...

Voir aussi aviron, handball, midi-2, sport

UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants)

C'est un dispositif qui aide les élèves venant du monde entier et de toutes les nationalités.



Ces élèves sont accueillis dans un cours spécial par une professeure de français spécialisée (elle a une certification Français Langue Seconde) pour apprendre à parler et écrire en français.

Il peut y avoir des élèves de 6^{ème} jusqu'à la 3^{ème} dans cette classe.

Les élèves n'ont pas tous les mêmes horaires de cours en UPE2A car ils suivent aussi l'emploi du temps de leur classe.

Justement si vous entendez des élèves dire FLS (français langue seconde) ou FLE (français langue étrangère) ça veut dire que c'est le cours de français de l'UPE2A !

V

VACANCES

Tu les attends toujours avec impatience !!! C'est un moment important car tu te reposes.

Sais-tu qu'au début du XIX^{ème} siècle, les grandes vacances avaient lieu du 15 août au 1^{er} octobre car c'était le temps de la chasse et que seuls les enfants des nobles et des bourgeois avaient accès à l'enseignement secondaire ? Puis, au début du XX^{ème} siècle, elles débutent vers la mi-juillet pour permettre aux enfants et aux adolescents d'aider leurs parents à la récolte des moissons ? Et ce n'est qu'en 1925 que les vacances de Noël sont mises en place.



VÊTEMENTS

Comme dans le monde du travail, tu dois venir « travailler » au collège avec une tenue correcte, qui ne soit ni provocante, ni indécente, et qui ne montre pas de signe religieux apparent.





De nombreux élèves oublient leurs vêtements au collège (dans la cour, dans les salles de classe, au gymnase...). Si c'est ton cas, pense à regarder dans le bac qui se trouve à l'extérieur du bureau des surveillants.

Voir aussi casquette, laïcité, liberté, règlement intérieur, respect, savoir-vivre

VIE SCOLAIRE

Est un service qui s'occupe des élèves en dehors des heures de cours (en étude, durant la récréation, pendant la pause de midi), qui gère tes absences et tes retards, ta sortie du collège, tes retenues... Il est dirigé par la(e) CPE, aidée des AED.



Voir aussi AED, CPE, étude

VIOLENCE

Elle peut se manifester sous différentes formes mais qu'elle soit verbale ou physique, la violence doit être sanctionnée. Si tu es victime d'agression verbale ou physique, parles-en immédiatement à un adulte. Tu peux te confier à un adulte la vie scolaire, à un professeur. Mais surtout, ne te laisse pas faire et ne garde pas ça pour toi. Si tu vois un élève frappé par un autre élève, aide-le ou va le dire à l'adulte le plus proche de toi !



Voir aussi angoisse, conflit, conseil de discipline, devoirs de l'élève, parole, racket, règlement intérieur, respect, savoir-vivre

VOYAGE OU SORTIE

Au cours de tes années collège, tu auras l'occasion de quitter l'établissement dans le cadre d'activités pédagogiques d'une demi-journée ou d'une journée ; ces sorties sont bien sûr encadrées par des professeurs ou des personnels de l'établissement.



Elles sont inscrites dans le carnet de liaison ; tes parents seront donc systématiquement tenus au courant.

Tu pourras aussi, au cours de ta scolarité, participer à des voyages pédagogiques de plusieurs jours en France ou à l'étranger (un voyage scolaire a toujours un thème et s'appuie sur une étude approfondie d'un point particulier). L'accord de tes parents et/ou du responsable légal est indispensable. Ces voyages sont payants (possibilité d'étaler les paiements) et ils sont soumis à une organisation très précise à laquelle tu devras te soumettre obligatoirement. Chaque voyage est présenté d'abord au conseil d'administration qui valide ou non le projet.

Tu dois savoir que le règlement intérieur du collège s'applique même en voyage !!! Tu représentes l'établissement scolaire : tu dois donc adopter une attitude citoyenne et respectueuse.

Voir aussi budget, conseil d'administration, FSE, savoir-vivre

W

WC

Une envie pressante d'aller aux toilettes ? Sache que tu n'as pas le droit de sortir de la salle de classe, de l'étude ou du CDI sauf si le professeur t'en donne l'autorisation.



⚠ Attention ! Pense à y aller pendant la récréation ou entre 2 cours car tu ne peux pas sortir de cours ou du CDI pour ça

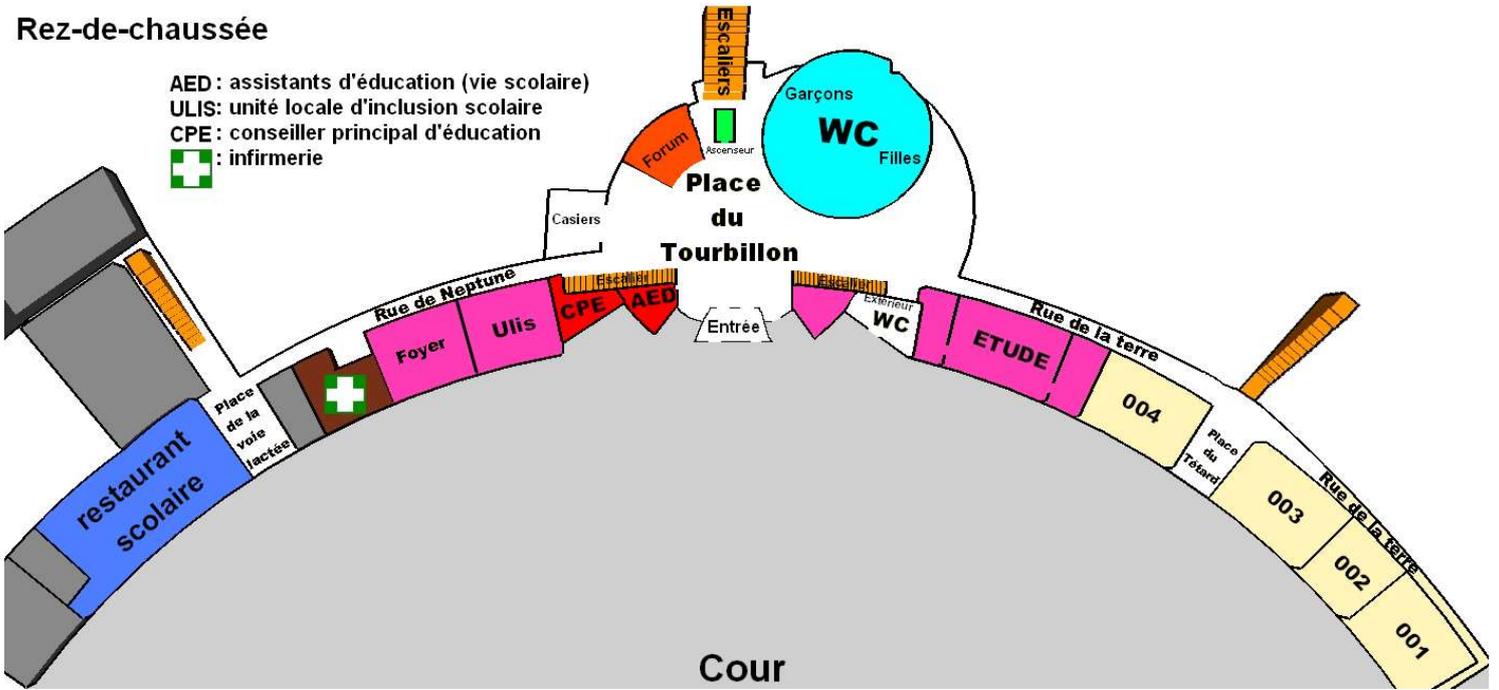
Ces lieux doivent rester propres : utilise-les comme à la maison. Parfois, les toilettes sont fermées parce qu'elles ont, hélas, subi des dégradations en tous genres. Ces faits délictueux pénalisent tous les élèves et sont vraiment regrettables.

Si chaque élève fait un effort pour laisser l'endroit propre, les toilettes du collège le resteront...

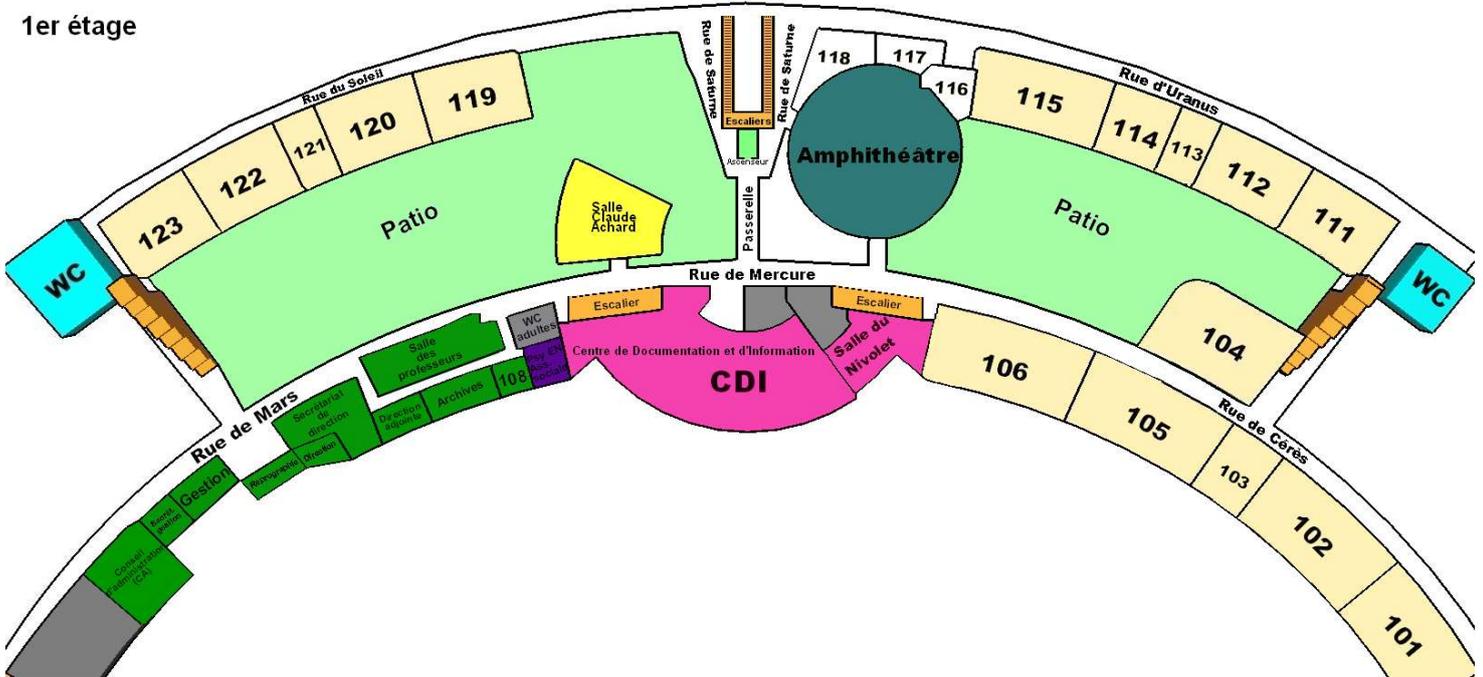
Voir aussi agents techniques, dégradations, règlement intérieur, respect, savoir-vivre

Rez-de-chaussée

- AED: assistants d'éducation (vie scolaire)
- ULIS: unité locale d'inclusion scolaire
- CPE: conseiller principal d'éducation
-  infirmerie



1er étage



2ème étage

